

BLAGNAC

QUESTIONS D'HISTOIRE

Revue d'Histoire Locale - Semestriel - n° 9 (Mai 1995)

Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac - CERRAVHIS

Siège Social - Maison de l'Histoire - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC

TABLE des MATIERES

Réflexions sur l'étymologie du toponyme Blagnac (J. Delsol)	1
L'église Saint-Pierre (suite)	4
Un curé de Blagnac accusé de sorcellerie au XVIII ^e siècle	7
Le Général Compans. Hôte illustre de Blagnac	8
Histoire postale de Blagnac	13
Blagnac, petit village	27
La nouvelle école de filles... et la guerre (suite et fin)	20
1945 : 1 ^{er} vote des femmes	32

Responsable de publication : Germaine Ricard

Comité de Rédaction : Alain Lauret - Suzanne Béret - Daniel Bonzom - Henri-Robert Cazalé
Gabrielle-Renée Mezeix - Jeannette Weidknnet

N° ISSN : 1169-4408

RÉFLEXIONS SUR L'ETYMOLOGIE DU TOPONYME "BLAGNAC"

Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle, donc très tardivement, que s'est définitivement fixé sous sa forme actuelle - **BLAGNAC** - le nom de notre cité. A l'époque moderne (XVI^e - XVII^e siècles), les graphies les plus courantes, mais encore très fluctuantes, sont **BLANIAC** et, surtout, **BLAGNAC**. Les chartes latines du Moyen Age en particulier celles conservées dans le cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse (Edition Doat, pages 311-321) offrent le plus souvent la graphie **BLANIACUM** (en général dans l'expression "de Blaniaco") et c'est de cette graphie qu'il faut partir pour essayer de préciser le problème.

Déjà, dans son "Histoire de Blagnac", publiée en 1875, Bertrand Lavigne rejetait à juste titre l'étymologie proposée par les érudits du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. Cette étymologie ancienne s'appuyant sur l'autorité de Belhomme et de Du Mège et reprise par l'abbé Bacalerie, originaire de Blagnac, rapprochait le toponyme **BLAGNAC** du latin **BALNEA** (= les bains), la forme **BLANHACUM** (que l'on retrouve dans la graphie occitane du nom **BLANHAC**) dérivant d'un hypothétique **BALNEACUM**. Ces auteurs expliquaient cette étymologie par la présence de sources, dont certaines d'eaux chaudes, sur le territoire de la commune. En fait, cette étymologie bien que séduisante est inacceptable. Ce lien linguistique entre Blagnac et "Balnéa" ne peut se justifier, car les corruptions que subissent les mots à travers les âges ne portent qu'exceptionnellement sur la syllabe radicale. D'ailleurs, le terme "balnéa" a bien peu de chance d'avoir été employé pour désigner les bains qui se seraient trouvés dans les "villae" de la région. On sait que les Romains désignaient sous le nom de thermes ce genre d'installation.

Lavigne préfère donc avouer son ignorance et classer le toponyme **BLAGNAC** dans la série des noms en - AC, si nombreux dans le Sud-Ouest de la France de la Loire aux Pyrénées.

Les toponymes en - AC correspondent à des noms de domaines (= "villae")

gallo-romains (voir **NEGRE** Ernest "toponymie générale de la France", tome 1, p. 460 et **DAUZAT** Albert "Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France", 2^e édition, p. 86). C'est en effet à l'époque gallo-romaine, marquée dans nos régions par l'accélération du défrichement de la forêt et de la mise en valeur du sol, que se généralisa l'habitude de donner au domaine le nom du propriétaire suivi d'un suffixe d'attribution. Cette initiative représente une originalité par rapport à la période gauloise, époque où le domaine était généralement désigné par le nom d'une culture ou d'une plantation suivi du suffixe - IALO, signifiant le lieu, l'endroit. Ainsi, Casseneuil = le lieu planté de chênes (= Cassanius) ou Bisseuil = le lieu planté de buis (= Bussius).

A l'époque gallo-romaine, on utilise d'abord le suffixe celtique - ACUS (ou - ACUM) accolé à un nom gaulois puis latin, ensuite le suffixe latin - ANUS, qui s'ajoute, lui, à des noms latins. Ces deux suffixes sont synonymes. ils signifient "propriété de ...", "appartenant à ...". Les noms en - ACUS sont statistiquement les plus nombreux. On les trouve partout en France, sauf dans certaines régions des Alpes. Selon les dialectes, le suffixe - ACUS a abouti à des évolutions très diverses : - AC ou - AT en langue d'Oc; - AI ou AY en langue d'Oil; - IEU en franco-provençal du Forez à la Savoie; - E, - Y ou - EY dans les régions de l'Est, en particulier en Lorraine.

Revenons au problème de **BLAGNAC**. Comme nous l'avons noté dans l'introduction, les graphies assurées les plus anciennes ne sont pas antérieures à la fin du XI^e siècle. Cette constatation initiale est très importante pour notre réflexion. L'origine gallo-romaine de notre toponyme paraît incontestable. Mais il nous manquera probablement toujours le maillon entre le nom antique et sa résurgence médiévale.

Car, rappelons le rapidement, **BLAGNAC** entre dans l'histoire à l'occasion d'une donation faite en 1098 à l'abbaye de Saint-Sernin par Guillaume IX, Comte de Poitou et Duc d'Aquitaine, mari de Philippa, fille du Comte Guillaume de Toulouse. Ce mariage justifiait aux yeux de Guillaume IX

ses prétentions sur la région, où il multiplia les interventions pour tenter d'asseoir son autorité. C'est à l'occasion de cette donation de 1098 qu'apparaît la graphie la plus anciennement connue. **BLANIACUM** (sous la forme de "Blaniaco"). La donation de Guillaume IX fut confirmée en 1100, toujours avec la même expression, par un de ses compétiteurs, Bertrand, qui s'affirmait lui aussi comme le légitime possesseur du Comté. Au cours du demi-siècle suivant, le cartulaire de Saint-Sernin confirme la forme **DE BLANIACO** dans 11 actes qui s'échelonnent de 1122 à 1154. Dauzat, dans son "Dictionnaire" relève, pour 1152, la graphie "de Blaniaco", mais sans en préciser la référence. Signalons enfin que le vieux "dictionnaire toponymique de la Haute Garonne" indique, pour cette époque plusieurs graphies assez voisines : "Sanctum Petrus de Blaniaco vel Blanaco" (sans indication de date ou de provenance), **BLANAC** (1142), **BLANAG** (1145) ou **BLANHACUM**. Indiscutablement, toutes ces graphies se rattachent à **BLANIACUM**, le "domaine de Blanius" (ou Blannius). Relevons au passage que l'expression "Sanctus Petrus de Blaniaco" confirme l'ancienneté de la dédicace à Saint-Pierre de l'église de Blagnac, dédicace que l'on peut, sans doute, expliquer historiquement. On sait en effet que lors de la Christianisation de la Gaule de nombreux lieux de culte romains dédiés à Jupiter (le "père des Dieux") ont été remplacés par des églises consacrées à Saint-Pierre (le "prince des Apôtres").

Ainsi donc, c'est ce "domaine de Blannius" qui a donné son nom à notre ville. Mais les documents - s'ils sont sans appel en ce qui concerne les graphies - sont muets, par contre sur la personne même de ce Blannius. Dauzat en fait un Gaulois, Nègre un gallo-Romain. La présence du suffixe - **ACUM** peut faire pencher pour la première hypothèse. Mais nous sommes obligés maintenant de quitter les certitudes pour essayer d'aller plus loin. On peut, avec la prudence nécessaire, tenter de répondre à deux questions : d'où venait ce Blannius? Quelle est la signification de son nom? Dans ses "Commentaires sur la Guerre des Gaules" (VII - 75), César mentionne, "la tribu gauloise des Brannovices" ou Blannovices. (Ces deux graphies sont identiques, l'allitération L/R étant fréquente chez César, en particulier dans la transcription des noms étrangers. C'est la confusion

habituelle que l'on retrouve dans les toponymes - fréquents dans notre région - de la Flambelle et de la Flambère). Branche de la puissante confédération des Aulerques, la tribu des Brannovices, localisée dans la région actuelle de l'Allier, avait pour forteresse principale Noviodunum (que l'on a parfois identifiée, à tort semble-t-il, avec Nevers). Très tôt, les Brannovices se sont alliés à César pour lutter contre les tribus voisines. Beaucoup de ces "Blannovices" auraient émigré hors de leur territoire si l'on fait le compte, d'après Dauzat, des domaines auxquels ils auraient donné leur nom. C'est peut-être, en effet, à une famille de ces "Blannii" que notre cité devrait son nom, comme bien d'autres l'auraient fait pour Blagny. Blaignac, Bligny, Blaignan, Blannay ou Blagnot.

Les formes **BLAN** et **BRAN** étant équivalentes, on peut également proposer, avec la prudence qui s'impose, une tentative d'étymologie du nom de Blannius. Deux orientations de réponse peuvent, en fait, venir à l'esprit. On peut en effet penser à la racine **BREN** (ou **BRAN**), que l'on retrouve dans le nom de Brennus, qui est toujours celui d'un chef important. Elle peut être assimilée au terme celtique **BRANNO**, qui désigne le Corbeau, oiseau considéré dans la mythologie celtique comme un symbole guerrier. Mais on peut aussi songer à un vieux radical celtique **BRENN**, qui est passé en occitan où il est encore utilisé pour désigner le son du grain de blé, mais aussi la couleur des cheveux roux ou des tâches de rousseur. Notre Blannius ou l'un de ses ancêtres étaient-ils des rouquins avec des taches de rousseur ? Qui sait ? Mais nous ne le saurons sans doute jamais.

Jean DELSOL †

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

LAVIGNE (Bertrand) Histoire de Blagnac
Toulouse 1875 (Réédition Eché 1978)

DAUZAT (Albert) Dictionnaire des noms de lieux en France
Paris. Larousse 1963

NEGRE (Ernest) Les noms de lieux en France
Paris. Colin 1963

LEMOINE Toponyme du Languedoc et de la Gascogne
Paris. Picard 1975

Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sernin de Toulouse 804-1200
Publié par C. Douais - Paris. Picard 1887

NOTE DE LA REDACTION

(Monsieur Jean DELSOL avait commencé des recherches de toponymie blagnacaise avant sa disparition en juillet 1993. Le comité de rédaction de la Revue remercie Madame DELSOL de nous avoir confié ses notes de travail pour publication. La mise en forme de l'article a été assurée par nos soins. Nous en assumons la responsabilité, en espérant ne pas avoir trop altéré l'esprit et les intentions du travail de Monsieur DELSOL).

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE (suite)

L'église Saint-Pierre si sereine et majestueuse sur son tertre a eu, en réalité, une vie architecturale mouvementée.

Peu à peu nous avons retrouvé divers documents qui ont donné naissance aux articles des revues 7 et 8, mais les travaux actuels font parler le bois, la brique, la pierre et, de la terre creusée, monte l'histoire ancienne :

- une église romane forme la substructure de la construction gothique, base et ceinture existent encore actuellement(*);

- présence d'un clocher-mur dont les vestiges ont été nettement repérés récemment; dans l'abside, au plafond, subsistent les trous qui laissaient passer les cordes(*);

- le vaisseau paroissial fut brûlé, des pierres basses portent des marques fort anciennes remontant au moins au XIV^e siècle(*) (n'oublions pas qu'en 1355 le Prince de Galles dit "Prince Noir" à cause de la couleur de son armure, traverse, pille et brûle toute la bande de territoire située de l'Atlantique, limité au nord par Bordeaux, jusqu'à la Méditerranée et retour. Le Comminges, Toulouse, Carcassonne, Narbonne en subirent les assauts. Beaucoup de villages virent leurs églises brûler, Blagnac aurait-il fait partie du nombre?);

- au XVI^e siècle l'édifice fut en partie remanié en gothique flamboyant;

- la flèche du clocher est du XIX^e siècle : reconstruite après la dépose du télégraphe; elle y perdra d'ailleurs quelques mètres.

L'Eglise n'en finit pas de nous livrer ses secrets et l'un d'eux est l'écusson des de Voisins seigneurs et barons de Blagnac, écusson retrouvé en cinq endroits sur des culots terminant des arêtes de

voûtes (voir revue n° 7). Nous savons peu de choses sur l'origine de la Baronnie de Blagnac. Les de Voisins font partie de l'une des 700 familles présentes dans la région de Languedoc, et même au-delà, avant 1550. Ils eurent des alliances avec les plus grands noms (voir "Familles nobles et notables du midi toulousain aux XV^e et XVI^e siècles" de André Navelle) et ils sont si étroitement liés, pour nous, ainsi que le chapitre des chanoines de Saint-Sernin, à l'histoire de l'église que nous vous proposons un résumé de la généalogie de ceux qui eurent le titre de Baron de Blagnac pendant près de 300 ans et dont nombre d'entre eux sont ensevelis sous les dalles de la Chapelle Saint-Jacques, chapelle des de Voisins.

A la mort, sans héritier direct, d'Alphonse de Poitiers et de son épouse Jeanne en 1271, Blagnac passe dans le domaine de la couronne. Nous savons qu'un partage des biens de Voisins eut lieu en 1278, partage où figure celui qui donna naissance à la branche des Seigneurs d'Arques de Blagnac : Gilles de Voisins. Le nom d'un de Voisins, Jean, en tant que baron de Blagnac, apparaît sur un document de 1382, et Géraud de Voisins épousera en premières noces la fille de Jeanne Faudoas et Robert Balène, les propriétaires du Château de Blagnac (il ne faudra pas d'ailleurs par la suite confondre les Châtelains de Blagnac et les seigneurs barons de Blagnac, les uns étant possesseurs du Château et les autres du titre de baron et parfois les deux !).

Après le partage des biens le jeudi avant la Toussaint de 1278, Gilles de Voisins, chevalier (1320) seigneur d'Arques Villarsel de Razès donnera naissance à la branche des seigneurs d'Arques barons de Blagnac. Son père, Pierre de Voisins, chevalier (1234) Sénéchal de Toulouse (1254) et Sénéchal de Carcassonne (1255), lieutenant de Simon de Montfort, prit le titre de Seigneur de Razès

d'Arques de Couffoulens et de Limoux en 1231. Ses titres et baronnies furent confirmés par Louis IX en 1248 et 1260. Les armes sont : "d'or à trois fusées de gueules rangées en fasce"

Suivent un Géraud de Voisins lieutenant Sénéchal de Carcassonne en 1336-38-44 puis authentifié par un document de 1382, Jean de Voisins avec le titre de baron de Blagnac. Pour nous, à ce jour, malgré tous les documents consultés, nous n'avons pu retrouver un précédent de Voisins avec le titre de baron de Blagnac.

De Voisins, branche des seigneurs d'Arques barons de Blagnac

1 - Jean de Voisins Seigneur d'Arques Blagnac, épouse en 1351 Jeanne de Levis (un document de 1382 le mentionne baron de Blagnac).

2 - Géraud de Voisins (fils de Jean) Seigneur d'Arques Blagnac Puivert, épouse la fille de Robert Balène et en 1381 se remarie avec Elips de Bruyère. On trouve encore son nom sur des documents en 1383 et 1411.

3 - Thomas de Voisins (fils de Géraud) Coseigneur de Blagnac avec sa mère Elips en 1419 est aussi Seigneur d'Arques de Bruyère, Chambellan de Charles VI.

4 - Philippe de Voisins (frère de Thomas) Seigneur d'Arques Puivert Blagnac en 1451. Il épouse Elips de Levis puis Gabrielle de Caraman. Il donnera l'autorisation à Marie de Saint-Avit de construire au-dessus du "Port Vieilh" un marguil ou piscatum; il sera édifié au pont du Touch.

Philippe héritera de Thomas le domaine de Bruyère-le-Chatel.

De Voisins, branche dite des seigneurs de Blagnac

5 - Michel de Voisins (fils de Philippe), il est le premier dans la

branche dite des Seigneurs de Blagnac dans la généalogie des de Voisins, il meurt en 1466.

Les armes sont : "d'argent, à trois losanges de gueules posées en fasce".

6 - Nicolas de Voisins (Fils de Michel) Chevalier Seigneur de Blagnac et Capitoul en 1503, est aussi seigneur de Cornebarrieu. Il épouse vers 1465 Marie Bourrassier la fille du propriétaire de Pinot. Il sera lieutenant du Sénéchal et meurt vers 1510.

7 - Henri de Voisins (frère de Nicolas) Seigneur de Blagnac Aussonne Bruguières, lieutenant du Sénéchal de Toulouse, épouse en 1501 Jeanne de Penne. Il meurt avant novembre 1515.

Notons que Nicolas et Henri étaient coseigneurs de Lanta-Préserville-Belberaud.

8 - Pierre de Voisins (fils d'Henri) Baron de Blagnac seigneur de Bruguière, épouse en 1527 Briette de Villemur. Il meurt en 1545.

9 - Jean de Voisins (fils de Pierre) Baron de Blagnac, épouse en 1551 Gabrielle d'Ornesan-Tournecoupe. Il meurt avant 1571 mais il figure encore en 1568 sur un document de procès.

10 - Accurse de Voisins (fils de Jean) Seigneur baron de Blagnac meurt avant 1587.

11 - Simon de Voisins (frère d'Accurse) Seigneur de Blagnac, meurt en 1587 et sera inhumé dans la Chapelle Saint-Jacques de Blagnac.

12 - Gabriel Jean de Voisins (frère de Jean et d'Accurse) Seigneur baron de Blagnac, épouse en 1574 Jacme de Cornac.

13 - César de Voisins (fils de Gabriel) Baron de Blagnac, épouse en 1620 Marguerite de Toulouse-Lautrec.

Il serait le dernier baron de Voisins de Blagnac car on ignore tout de son fils Armand et de sa fille Louise, religieuse, de même que de son neveu Accurse de Voisins, chevalier de Malte en 1664 (fils de Pierre de Voisins seigneur de Beauzelle) qui aurait cédé la baronnie à Charles Dumont d'Attilhy.

La fille de César, Marguerite, épousera en 1673 Charles Dumont d'Attilhy conseiller du roi, commissaire général de la marine et maître des eaux et forêts.

Marguerite meurt en 1682 et Charles vers 1698.

Le règne des de Voisins seigneurs et barons de Blagnac est terminé, il aura traversé trois siècles.

* * *

Le prochain numéro de la revue vous informera des fouilles récentes, car nous nous sommes attachés avec passion à l'itinéraire de cet édifice inscrit depuis 1926 à l'inventaire des monuments historiques, officiellement daté du XIVe siècle et qui en fait se révèle plus proche des XVIe et XVIIe siècles en son état actuel(*).

Recherches de Daniel BONZOM et Gabrielle-Renée MEZEIX.
à suivre.....

BIBLIOGRAPHIE

- Histoire générale du Languedoc tome V page 245 et 384
tome VI page 88
- La généalogie nous a été possible grâce à une plaquette de trente pages de H.L. Rabino de Borgomale publiée en 1955 au Caire et reprise avec des adjonctions ou des modifications dans l'ouvrage : "Familles Nobles et Notables du Midi-Toulousain au XVe et XVIe siècles" Tome X SE - Y de André Navelle, publication R.H.M. 1992.
- Archives du Capitole, fonds Richard, dénombrement de Georges Olive.
- (*) Découvertes dues aux fouilles 1994/1995 de Daniel BONZOM qui prépare un "rapport de fouilles" officiel.

NOTES :

- Marguil ou piscatum : endroit ou droit de pêche

- DEVOISINS ou de VOISINS : la première orthographe a été retenue par M. B. Lavigne, mais il semble préférable de retenir l'orthographe de VOISINS adoptée aujourd'hui par les généalogistes.

ERRATUM

Page 5 de la revue n° 7, il fallait lire au niveau de la bibliographie :

"Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sernin de Toulouse"
804 - 1200 publié par C. DOUAI PARIS PICARD 1887.



Armoiries des Seigneurs d'Arques :
"D'Or à trois fusées de gueules rangées en face"

Pierre de Voisins chevalier, 1254-1258

UN CURÉ DE BLAGNAC ACCUSÉ DE SORCELLERIE AU XVIII^e SIECLE

(Récit de J.E. Bacalerie)

Ce fut une affaire odieuse et ridicule. Heureusement pour le principal intéressé, elle n'eut pas le tragique dénouement de celle advenue, dans les premières années du même siècle, à messire Louis Gaufriedy, vicaire aux Accoules, à Marseille, brûlé vif à Aix-en-Provence, le 30 avril 1611, à l'âge de 39 ans.

Pierre Pech, fils de Jean et d'Alexiette Simon, naquit à Blagnac où il fut baptisé le 4 août 1655. ordonné prêtre le 17 avril 1685, il fut pourvu de la cure Saint-Pierre de Blagnac, le 13 décembre 1693, par résignation, de son oncle, Dominique Delort, natif du même lieu, et il mourut en cette place le 20 juillet 1713. A raison du caractère de l'accusé, son aventure de sorcellerie dut faire du bruit et alimenter la conversation des gens impressionnables. Dans tous les cas elle ne pouvait que parvenir aux oreilles de Madame du Noyer, fixée à Toulouse, lorsque "le crime" fut examiné par le Parlement. Cette femme d'esprit, née à Nîmes vers 1663, morte en 1720, restée longtemps à la solde des libraires, recueillait les événements du jour et les narrait plaisamment dans des Lettres imprimées, lues avec avidité, mais, - est-il besoin de le dire ? - sans vraie valeur historique (1), malgré la belle assurance du titre.

Voici en quels termes elle expose la malencontreuse aventure arrivée à notre recteur :

"On ne parle ici, à l'heure qu'il est, que de procès. Celui du curé de Blagnac a donné un peu à rire. Ce pauvre prêtre a été accusé, d'être sorcier et obligé de soutenir un rude examen là dessus. Après avoir paru plusieurs fois sur la sellette, on le fit dépouiller tout nu devant tout le Parlement, car on avait fait assembler exprès les

Chambres, et là, à la réquisition de ses accusateurs, le prévenu fut visité pour voir s'il n'avait pas ce qu'on appelle la marque du diable. On crut d'abord avoir trouvé ce qu'on cherchait, et à la première petite marque noire qu'on vit sur son corps, on lui enfonça une aiguille fort avant dans la chair; mais ce pauvre prêtre fit des cris qui firent connaître qu'on s'était mépris en cet endroit là, et comme par malheur pour lui, il avait quantité de petites marques noires, que nous appelons des seings, il n'en fut pas quitte pour la première piqûre, il fut obligé d'en essuyer un grand nombre, mais aussi ça a été là le seul mal qui lui soit arrivé.

"Le Parlement a reconnu son innocence et l'a envoyé absous dans sa cure de Blagnac, et cet auguste tribunal se serait épargné le ridicule d'une pareille procédure s'il s'était conformé, sur le chapitre des sorciers, à la maxime du Parlement de Paris".

BIBLIOGRAPHIE :

Histoire générale du Languedoc "Revue Historique de Toulouse"

Recherches de G. MEZEIX et D. BONZOM

(1) Lettres historiques et galantes de Madame du Noyer. Amsterdam, édition de 1738, t.I. p 312. La première édition de Cologne, 7 vol. in-12.1704

LE GENERAL COMPANS HOTE ILLUSTRÉ DE BLAGNAC

Le 16 août 1815, une troupe armée de Verdets se présente à la grille du château dit "de Maniban", à Blagnac, du côté de l'avenue, exigeant de s'adresser au général Compans, comte d'Empire, propriétaire des lieux. La veille, ils ont massacré à Toulouse le Général Ramel, également ancien soldat d'Empire.

Ces Verdets, qui récemment au siège de Toulouse avaient soutenu Wellington contre Soult, fils de famille dévoyés mêlés à des hommes de main, attifés d'habits verdâtres pour démontrer sans doute leur peu de maturité politique, affichant des passions ultra-royalistes, formaient dans la région toulousaine des sections d'assaut contre-révolutionnaires. Au-delà des républicains et jacobins, ils avaient pris Napoléon en grippe, soutenant mordicus la restauration de Louis XVIII qui peut-être n'en demandait pas autant. On se rappelle leur chant de guerre, que j'entendis encore s'élever vers 1936, au cours d'un carnaval au Fossat (basse Ariège, vallée de la Lèze) : "Aro l'aben attrapat, l'ousel de las grossos allos". L'oiseau en question (ceux qui chantaient à cette époque récente n'en avaient gardé aucun souvenir) était l'aigle impérial, mais la chanson était restée, avec son rythme très dansant.

La rumeur voulait que le château habité par Compans fut un repaire de bonapartistes. Pour s'en assurer, le duc d'Angoulême s'était présenté à Compans, qui lui avait fait visiter les lieux avant de lui servir une collation accompagnée d'un excellent vin du Roussillon. "Voilà des munitions de mon arsenal, vous ne les épuiserez pas" avait dit en riant le général, d'ailleurs nanti depuis mai 1814, par Louis XVIII, de fonctions officielles : membre du Conseil Supérieur de la Guerre et à ce titre il avait voté pour l'exécution du maréchal Ney, après les Cent Jours, ce que l'histoire lui retiendra à charge - il avait mission de réorganiser l'armée, notamment dans le Midi Toulousain. Malgré cela et même après la visite domiciliaire menée par le duc d'Angoulême, il passait aux yeux des "ultras", comme le général Ramel, lui aussi rallié au régime, pour un traître bonapartiste.

Comprenant que sa vie était menacée, Compans sortit par les cuisines, rampa dans une vigne et se présenta au passeur du Port de Blagnac sur la Garonne, un dénommé Bosc. Bien que fervent royaliste, il valait mieux à l'époque s'afficher comme tel, Bosc accepta de le cacher un temps.

Cet homme qui fuyait devant un groupe de "fils à papa" insolents, était un héros des campagnes d'Italie; avec les "soldats de l'An II". Il s'était distingué à Austerlitz, Iéna, Eckmühl, avait été blessé à la Moskowa (les Russes disent Borodino) après avoir enlevé, à la tête du 57ème de ligne, le bastion d'où Napoléon supervisa la bataille, il avait survécu à la retraite de Russie, il avait eu son cheval tué sous lui à Lutzen, il avait failli à Leipzig être amputé d'une jambe, et sa blessure venait encore de se rouvrir. Compagnon de Lannes, il avait été ensuite chef d'état-major de Soult et de Davout. Dans la défaite, il avait défendu Paris contre les cosaques, et au Pré Saint Gervais un tableau magnifiait son fait d'arme. C'était cette gloire de la France qui était maintenant contrainte de ramper dans une vigne... La honte encourue n'était pas la sienne.

Cependant, Compans réfugié chez le dénommé Bosc fut secouru par son neveu de passage à Toulouse, qui le rejoignit dans sa retraite et lui procura un cheval. Le projet était de gagner Castelbiague, propriété familiale située près de Salies-du-Salat. L'évasion aurait été difficile, des patrouilles occupant les chemins, tandis que les Verdets avaient investi le château et ses dépendances. Le neveu revenant à Toulouse chez son hôte découvrit le "Moniteur" du jour qui portait la nomination d'un général "Compan", sans S final, à la Chambre des Pairs. En fait, confirmation demandée, il s'agissait bien du général Compans et le neveu, à bride abattue, vint l'informer dans sa retraite. Les autorités toulousaines eurent dès lors l'obligation de protéger le glorieux promu, bien que le duc d'Angoulême, furieux, ait écrit au roi, mais en vain, afin de faire révoquer l'ordonnance. Compans partit pour Paris où il fut bien accueilli. Il y siégea peu de temps. Le 13 juin 1816, sa femme mourut en mettant au monde une petite fille. Il



À Madame
 Henry Dervieux cte M. le Général
 Compans à Magnac
 près Toulouse

Ma chère enfant, venez faire mes
 compliments sur la nomination de
 votre mari et sur ce fait surmonté
 par et la lettre vous sera arrivée
 avant la Mi-Septembre mais j'ai voulu
 si il y avait quelque retard sur votre
 lettre avoir le plaisir de vous annoncer
 cette nouvelle ou au moins vous dire
 que je prend un vif intérêt à ce que
 vous regardez et votre mari

bonne chose à tout ce qui vous
 intéresse et tendre Marguerite
 Mathieu & Nordmay

Ce 18 7^{bre} 1844

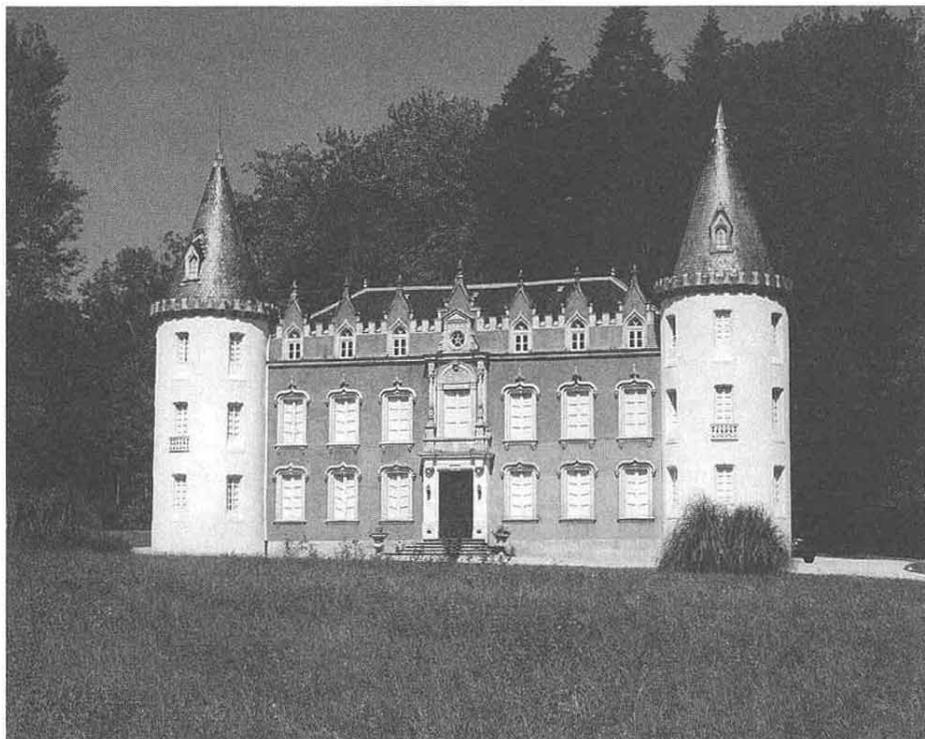


Hélioc. Dujardin

LE GÉNÉRAL DE DIVISION COMTE COMPANS

1769-1845

Dessiné d'après nature
 par Mallet Cap. adj. an 1808



Château de Castelbiague près d'Aspet
Propriété de la famille Compans (état actuel)

Ma chère enfant j, ven faire mon
Complimens sur la Nominacion de
Vos mari et ven en fait surement
sent et La lettre ven sera arrivée
avant ta Mienne mais j'ai voulu
Si il y avoit quelque retard sur votre
lettre avoir le plaisir de vous amener
celle nouvelle ou au moins ven dire
que j, prend un vif interest a ce que
vous regarde et Vos mari

bonne chose a tout ce qui vous
interesse et tendre de Marguerite

Mélie & René

Ce 18 7^{bre} 1844

y avait un premier fils, qui avait reçu le prénom de Napoléon! Compans, qui adorait sa femme, resta inconsolable de sa perte, et se retira de la vie publique, partageant désormais ses soins entre Blagnac et Salies.

La ville de Blagnac peut aujourd'hui s'honorer d'avoir donné le nom du Général Compans à l'avenue qui borde son ancien domaine, qu'il avait acheté, à l'âge de 40 ans, en 1809, deux ans avant son mariage et sans doute en prévision de celui-ci. Non qu'il eut déjà en tête le nom d'une fiancée, mais il importait à l'époque à un général d'Empire de disposer d'un pécule ou de possessions assez importantes pour revendiquer un beau mariage, où l'amour entraînait assez peu en compte. Mais nous verrons que ce mariage arrangé avec une riche héritière donna lieu à un amour réciproque, profond et émouvant, ainsi qu'en témoignent les lettres écrites depuis Moscou. Compans, après avoir mijoté sept ans dans le grade de général de brigade, - nous dirons pourquoi Napoléon, qui n'oubliait rien, lui avait "gardé une dent" - sitôt après le traité de Vienne mettant fin à la guerre contre l'Autriche et la victoire d'Eckmühl remportée par Davout avec Compans comme chef d'état major, fut nommé divisionnaire et fait comte d'Empire, avec diverses dotations qui lui faisaient en tout près de 500.000 F de rente. De telles dotations étaient faites par l'Empereur sans qu'il lui en coûte rien, car gagées sur des territoires pris en Allemagne par ses généraux, Compans entre autres. On devine le sort fait à ces subsides, que les bénéficiaires n'avaient qu'à faire valoir, lors de la retraite de la Grande Armée depuis Moscou jusqu'aux portes de Paris.

Les armoiries offertes à Compans, dans le cadre de ces promotions qui permettaient à l'Empereur de recréer une noblesse, qu'il escomptait "à sa botte", portaient "6 lances d'azur", évoquant ce jeu de mots qui avaient fait de Compans le "Général silence" : Ses pairs s'étonnaient en effet que ce méridional soit si avare de paroles, comme d'ailleurs de ses écrits dont on ne possède que des rapports militaires et des lettres diplomatiques, compte non tenu de ses lettres intimes à sa femme en pleine retraite de Russie, dont certaines, interceptées par les Cosaques, furent rendues à la France.

Blagnac avait été acheté grâce à ces donations au prix de 200.000 F, que

Compans d'ailleurs ne put payer qu'à tempérament. C'est ainsi que Compans, originaire de Salies- du- Salat, devint notre compatriote. Il n'habita d'ailleurs Blagnac qu'assez épisodiquement, et principalement après sa retraite qu'il prit à 46 ans, ce jusqu'à sa mort, survenue le 10 novembre 1845. Ses obsèques eurent lieu à Blagnac, l'inhumation à Salies-du-Salat. Un an après, une statue fut réalisée en marbre de Saint Béat, par le même artiste qui avait fait la statue de Riquet.

L'inauguration eut lieu le 14 septembre 1851.

Au cours des prochains numéros de la présente revue d'histoire locale, nous prendrons le soin de conter aux Blagnacais, qui sans doute le connaissent peu, le périple passionnant de cet homme de guerre, qui sut rester un homme de coeur, à travers ces véritables boucheries que furent les batailles menées au temps de la Révolution puis de l'Empire.

En effet, les pertes en hommes, devenues énormes à partir du moment où les Russes furent engagés, car ceux-ci combattaient jusqu'à la mort, privilégiant comme le préconisait leur général Koutousov le corps à corps à la baïonnette, n'épargnaient pas les généraux, qui chargeaient à la tête de leurs troupes. C'est ainsi qu'au lendemain de Borodino, 8 septembre 1812, Compans blessé à l'épaule par un biscayen, s'entassait en compagnie du général Rapp qui l'avait un temps remplacé avant de tomber à son tour, et de douze autres généraux, dans une baraque faisant office de poste de secours. Le chirurgien Larrey, dont un hôpital militaire, à Toulouse, porte encore le nom, fut invité par l'Empereur à aller visiter les blessés. Il trouva Teste et Compans environnés de douze cadavres...

H.R. CAZALE

N.B. : les lettres et images dont nous donnons copie pour illustrer ce premier article nous ont été obligeamment communiqués par M.J. SICAR, qui s'attache à récupérer tout ce qui concerne la mémoire du général COMPANS. Qu'il en soit chaleureusement remercié. Nous publierons d'autres de ces documents avec nos articles ultérieurs.

HISTOIRE POSTALE DE BLAGNAC

Il était une fois...

Un village d'un millier d'âmes...

dont le facteur piéton venait de la ville voisine : TOULOUSE.

Avant 1870, le village de BLAGNAC était desservi par un facteur venant de TOULOUSE; nous ne savons par quels moyens. A l'occasion de sa tournée de distribution, il relevait une boîte aux lettres installée Allée de l'Oratoire (actuel Boulevard Firmin Pons).

Au cours de nos recherches, nous avons glané quelques renseignements où anecdotes dont voici la teneur.

- Une enquête préalable à l'ouverture d'un bureau de Poste menée conjointement par le Maire (12 juin 1870) et par le Receveur Principal des Postes (27 juin 1870), fait état d'une population de 1729 habitants à prédominance rurale. Il est fait mention des "principaux habitants", "plusieurs officiers en retraite, trente fort imposés, des religieux, quatre-vingt religieuses au couvent des Trappistines situé à un kilomètre du centre, de nombreuses maisons de campagne d'agrément habitées seulement dans la saison d'été".

- Une apostille en date du 1er juillet 1871, signée du Chef de Service indique que "le facteur a été créé à partir du 16 septembre 1870".

Toutefois, il ne semble pas qu'il y ait eu de bureau avant 1872.

Dans un extrait du "Journal de Toulouse" du 25 juillet 1870, demandant la création de bureaux de Poste, on note la mention manuscrite en regard de BLAGNAC : "Bureau créé en 1872".

Dans le bulletin Mensuel des Postes N° 33 du mois de décembre 1871. 1ère Division - 2ème Bureau - Organisation du Service Postal - Création d'Etablissements de Poste (Décision Ministérielle du 2 décembre 1871), à la page 412, nous trouvons à son rang :

HAUTE-GARONNE - BLAGNAC - Nature : DISTRIBUTION - 6139

1^{re} DIVISION. — 2^e BUREAU. — ORGANISATION DU SERVICE LOCAL.

CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS DE POSTE.

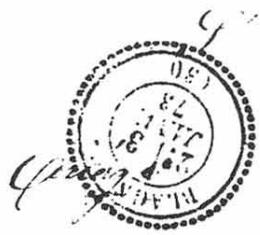
(Décision ministérielle du 2 décembre 1871.)

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS.	NATURE DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS.	NUMÉRO D'ORDRE.
Ain.....	Ars-sur-Formans.....	Distribution.....	6125
Idem.....	Jujurieux.....	Idem.....	6126
Alpes-Maritimes.....	Monans-Sartoux.....	Idem.....	6127
Ardennes.....	Bannogne-et-Reouvrens.....	Idem.....	6128
Aveyron.....	Saint-Georges-de-Luzençon.....	Idem.....	6129
Charente.....	Mouthiers-sur-Bôme.....	Idem.....	6130
Corrèze.....	Saint-Chemant.....	Idem.....	6131
Corse.....	Sarrola-Carcopino.....	Idem.....	6132
Côte-d'Or.....	Savigny-lès-Beaune.....	Idem.....	6133
Côtes-du-Nord.....	Héribert.....	Idem.....	6134
Idem.....	Plombières.....	Idem.....	6135
Doubs.....	Goux-les-Usiers.....	Idem.....	6136
Finistère.....	Moëlan.....	Idem.....	6137
Gard.....	Saint-Quentin-la-Poterie.....	Idem.....	6138
Garonne (Haute-). ..	Blagnac.....	Idem.....	6139
Gironde.....	Galgon-et-Queynac.....	Idem.....	6140
Indre-et-Loire.....	Fondettes.....	Idem.....	6141
Loire-inférieure.....	Éric.....	Idem.....	6142
Lot.....	Marcus.....	Idem.....	6143
Maine-et-Loire.....	Feneu.....	Idem.....	6144
Marne.....	Aveny.....	Idem.....	6145
Idem.....	Juvigny.....	Idem.....	6146
Mayenne.....	Juvigné.....	Idem.....	6147
Meurthe-et-Moselle.....	Arracourt.....	Idem.....	6148
Idem.....	Dombasle-sur-Meurthe.....	Idem.....	6149
Meuse.....	Mangiennes.....	Idem.....	6150
Nord.....	Baisieux.....	Idem.....	6151
Idem.....	Quiévy.....	Idem.....	6152
Idem.....	Roncq.....	Idem.....	6153
Idem.....	Villers-sire-Nicols.....	Idem.....	6154
Oise.....	Abancourt.....	Idem.....	6155
Idem.....	La Chapelle-aux-Pots.....	Idem.....	6156
Pas-de-Calais.....	Brusy.....	Idem.....	6157
Idem.....	Chreques.....	Idem.....	6158
Idem.....	Richebourg-Lavoné.....	Idem.....	6159
Seine-et-Loire.....	Anost.....	Idem.....	6160
Idem.....	Bresse-sur-Grosne.....	Idem.....	6161
Idem.....	Crèches-sur-Loire.....	Idem.....	6162
Idem.....	Saint-Julien-de-Civry.....	Idem.....	6163
Sarthe.....	Saint-Gervais-en-Belin.....	Idem.....	6164
Seine-et-Marne.....	Choisy-en-Brie.....	Idem.....	6165
Seine-et-Oise.....	Vétheuil.....	Idem.....	6166
Sèvres (Deux-). ..	Oiron.....	Idem.....	6167
Somme.....	Quarrieu.....	Idem.....	6168
Var.....	Ile de Porquerolles (section de la commune d'Hyères). ..	Facteur-boltier.....	6169
Idem.....	Plan-de-la-Tour.....	Distribution.....	6170
Vaucluse.....	Caderousse.....	Idem.....	6171
Vendée.....	Champ-Saint-Père.....	Idem.....	6172
Idem.....	Nesmy.....	Idem.....	6173
Vosges.....	Provenchères.....	Idem.....	6174

Extrait du Bulletin mensuel des Postes



Receveuse Reineve



Quire

Quire

Cachet pointillé- Gros Chiffre 6139 (Coll. R. Espanol)

Le bureau de Poste de BLAGNAC a donc été le 6139ème bureau ouvert. Ce chiffre a figuré jusqu'à ces dernières années sur une griffe "Retour à l'envoyeur 6139"

Nous relevons également, dans l'ouvrage de L. DUBUS sur les Marques Postales de la Haute-Garonne :

"BLAGNAC" - Bureau de Distribution ouvert en septembre 1872"

"Oblitération sur timbre Gros Chiffres 6139"

"Petit cachet à date pointillé, type 24, timbre obl. G.C."

"Bureau de Recette le 1er janvier 1874"

"Petit cachet à date, type 17, timbre obl. G.C."

L'emplacement du bureau de Poste a maintes fois changé, nous relevons divers locaux sans pouvoir en préciser le lieu :



Retour à l'envoyeur

- En août 1879, Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a reçu une lettre en date du 22 mai dernier de Madame Redonnet Receveuse des Postes, par laquelle cette dame réclame l'établissement d'un réverbère à proximité de la boîte aux lettres qui est disposée actuellement à l'extérieur du bureau situé sur la Place d'Armes du village (actuelle Place des Passementiers).

- En novembre 1879, le Conseil projette "de mettre une lanterne ou une lampe à pétrole au-dessus de la Boîte aux lettres".

- En août 1884, Monsieur le Maire lit au Conseil une lettre de Monsieur le Directeur des Postes et Télégraphes dans laquelle est annoncé le transfert du Bureau de Poste et demandant à cette occasion le transport de l'appareil d'éclairage au nouveau local. Il invite aussi la Municipalité à faire un tableau des levées. Le Conseil rétorque "quant au nouveau local placé dans un faubourg de la commune, l'administration s'est préoccupée du logement de Madame la Receveuse et non des contribuables, car l'accès en est peu facile..."

- En août 1887, Monsieur le Maire lit au Conseil une lettre de Monsieur le Directeur des Postes et Télégraphes au sujet d'une pétition qui lui a été adressée, relative à la situation du Bureau de Poste, dont les pétitionnaires



Le Bureau de poste vers 1905 (Coll: C.C.M.P.)



Le bureau de poste , Boulevard Jean-Rivet (Coll: Rocolle)

demandent le déplacement. Le Conseil "renouvelle les voeux émis le 5 août 1884 tendant à ce que l'administration place le Bureau au centre de l'agglomération de la Commune".

- En février 1889, une boîte aux lettres supplémentaire est placée "au village, au bureau de tabac", coût 30 francs.

- En mai 1889, Monsieur le Maire demande au Conseil de donner un avis favorable en vue d'obtenir le changement de Bureau de Poste qui se trouve éloigné du centre du village, de le mettre à la commodité du plus grand nombre et de le rendre plus central en le transférant sur la Promenade. Le Conseil donne un avis favorable.

- En août 1889, sur la demande de l'Administration des Postes, la maison RIVET est acceptée afin de servir de local pour l'établissement du Bureau de Poste.

- Le 10 décembre 1889, un bail pour 18 ans à partir du 1er janvier 1890, est signé entre le Directeur des Postes et Télégraphes et Monsieur CARLES 51, rue de la République à Toulouse, où il est fait mention de la location d'un immeuble situé dans la Grande Rue près de l'église, à l'arrêt des omnibus et voitures publiques desservant Toulouse, entre l'Eglise et la Mairie. Loyer trois cents francs par an.

Cet immeuble avait l'inconvénient de sa vétusté et de la proximité d'un autre locataire. Le 23 août 1898, la Receveuse se plaignait de la malpropreté, "on ne voit de tout côté que des ordures, des portes pleines d'eaux sales, infectes où on lave quotidiennement le linge des gens, des linges sales des enfants traînent dans tous les coins. Je ne puis sortir dans la cour à cause des odeurs qui se dégagent de toutes ces horreurs, j'en suis réduite à étouffer sur place. Joignez l'inquiétude continuelle où je vis par rapport à l'indélicatesse bien connue du voisin qui sort pendant les nuits, laissant la porte ouverte".

Ce dernier trait était très sensible à l'autorité; car la Receveuse montait chaque soir fonds et valeurs dans sa chambre, par un escalier commun non éclairé.

- ce bail fut dénoncé. Un nouveau bail pour un autre local, Place de la Mairie (à l'emplacement de la Mairie actuelle) est signé le 2 juillet 1901, entre le Directeur des Postes de la Haute-Garonne et Monsieur SURAN François; bail approuvé par le Ministre le 3 août de la même année. Le transfert du Bureau eu lieu le 1er octobre 1901.

Ce local n'était toutefois pas exempt d'inconvénients comme l'indique un rapport du Docteur GUIMBAUD en date du 27 avril 1910, confirmant un rapport antérieur.

"L'humidité était telle que les tapisseries ne restaient pas adhérentes aux murs. La Receveuse précédente y avait contracté des douleurs rhumatismales qui l'avaient contrainte à prendre prématurément sa retraite et la Receveuse actuelle redoutait les mêmes atteintes".

Les recherches d'un autre local n'avaient pas été suivies de succès. La demande étant forte et la position de BLAGNAC, "à cinq kilomètres de Toulouse dans un site agréable sur le bord de la Garonne, et très fréquenté pendant la saison d'été, et des communications faciles dues à la récente installation des tramways électriques" ne favorisaient pas ces recherches.

- L'emplacement d'un autre site fut enfin trouvé dans le centre du village en 1937 (face à l'ancienne boulangerie Guitard) et l'Administration des

P.T.T. envisagea la construction d'un Bureau de Poste. Arriva l'année sombre de 1939, puis les années noires 1940 - 1945. Le dossier enfoui sous des affaires plus urgentes tomba dans l'oubli. ce n'est qu'en 1955 que l'urgence d'un nouveau Bureau se fit sentir. Un immeuble acquis par l'Administration des P.T.T. fut aménagé à l'angle du Boulevard Jean Rivet et de la Rue de la Croix Blanche (actuellement Centre Culturel Municipal). Le transfert des Services eut lieu le 10 décembre 1956.

Quinze années s'écoulèrent pour que l'augmentation du trafic postal sature ce dernier Bureau, et il s'avéra nécessaire d'envisager un nouveau transfert vers des locaux plus adaptés. Ce fut chose faite en 1970, pour voir un énième déménagement des Services le 26 novembre 1973, vers la rue Pasteur où nous connaissons de nos jours "LA POSTE".

Nous noterons au passage la création le 1er mars 1967 de la Recette auxiliaire de "TOULOUSE BLAGNAC AEROGARE" dans l'enceinte de l'Aérogare, pour desservir les passagers et les services de l'Aéroport, et qui le 16 octobre 1981 a été transformée en guichet annexe "BLAGNAC ANNEXE 1".

BLAGNAC est aujourd'hui dotée d'un troisième bureau. Ce dernier "BLAGNAC CENTRE COMMERCIAL" venant être mis en service le 1er septembre 1993. De quoi ravir les amateurs d'oblitérations.

A quand le quatrième...

Les Bureaux de Poste suivent eux-aussi les évolutions techniques: du cachet "Gros Chiffres 6139" à la toute récente machine à oblitérer, de concert avec les micro-ordinateurs et les guichets libre-service.

Il était une fois un village d'un millier d'âmes...

Il est aujourd'hui une ville de vingt mille habitants.

J.L. ROCOLLE

Documentation C. BOUERA, S. BERET.

Archives Postales et Municipales et personnelles de l'auteur.

Pour illustrer l'histoire évolutive de la poste blagnacaise, voici un document issu des archives municipales.

AVIS du Bureau des Postes de Toulouse du 11 septembre 1788

"On vous donne avis que vous avez une lettre au Bureau de Poste de la ville, taxée 10 sols, que vous ferez retirer au plutôt, pour qu'on ne soit pas obligé de la mètre au rebut, ce qui pourrait vous porter préjudice.

Vous ettes prié en renvoyant le présent avis pour retirer votre lettre de mètre à côté le nom des personnes de cette ville, chez qui vous voulez qu'on face remettre ces avis afin qu'ils vous parviene sûrement, et qu'ils ne se perdent point, ainsi que vos lettres, ce qui peut arriver des qu'on n'est point assuré que les personnes à qui ils sont remis les ferons passer à leur destination.

Ayez soin de rapporter le présent avis en faisant retirer votre lettre."

Le greffier Cabriforce a soigneusement recopié cette longue missive sur le cahier des délibérations du Conseil communal de Blagnac.

Avant de juger trop sévèrement le style et l'orthographe, il convient de se souvenir que la langue courante était la langue d'Oc et non le français.

BLAGNAC, PETIT VILLAGE

LE POT-AU-FEU DU DIMANCHE

Les volailles rôties ou transformées en confit et le porc sacrifié durant l'hiver figurent au menu de tous les jours. Mais le dimanche les rues de Blagnac embaument le pot-au-feu. La bonne odeur sort de toutes les maisons. C'est une tradition : le dimanche, sur la table des Blagnacais, "trône" ce mets. Les légumes viennent du jardin et la viande a été achetée chez le boucher, tout comme le bifteck du samedi.

Aller chez le boucher est un événement. Rares sont les familles qui mangent de la viande de boucherie plus de deux jours par semaine.

Deux bouchers reçoivent les clients. En 1890 ils se nomment : BRUYERES et RETOURNAT. Le premier se trouve presque en face de l'église (boucherie Azam aujourd'hui) et l'autre boulevard Firmin Pons (actuelle boucherie Le Demnat). En 1914 le boucher RETOURNAT est toujours là, mais BROCAS a remplacé BRUYERES. En 1915, c'est au tour de RETOURNAT de laisser sa place à un successeur : CASTILLE.

Leurs "magasins" se ressemblent. Les quartiers de viande pendent à des crochets et quelques morceaux sont conservés dans une sorte de meuble en bois, à plusieurs casiers et garni de glace. Le "glacier" habite Lalande et livre à la demande des barres de un mètre de long sur trente centimètres de côté.

Le morceau désiré par la cliente est découpé, enveloppé dans du papier "paille" de couleur beige foncé, spongieux, épais et lourd, puis pesé sur une balance Roberval. Le boucher se livre alors à un tour de "passe-passe" avec les poids d'un plateau à l'autre pour enfin annoncer le prix. Les clientes ne savent pas vraiment la quantité de viande achetée mais payent ce qui est demandé : cela fait partie de la "règle du jeu".

Le boucher RETOURNAT a un perroquet qui lance de sa voix nasillarde, lorsqu'il voit les clients repartir avec leur paquet : "As

pagat*, Retournat ?" Ce qui provoque à chaque fois, des éclats de rire.

Chez les commerçants, il n'est d'ailleurs pas question de s'ennuyer. Les dernières nouvelles s'échangent et si quelques propos moqueurs à l'égard d'un tel ou d'une telle "émaillent" les conversations, la méchanceté est toujours absente.

Les animaux : boeufs, vaches, veaux... finissent leur vie dans l'abattoir municipal. Chaque boucher les abat lui-même selon ses besoins le jour fixé par la Mairie (une fois par semaine).

Ces jours-là, les Blagnacais, adultes et surtout enfants, fuient cet endroit. Les cris des bêtes et la fuite possible de l'une d'entre elles leur font peur. Le sang dégoulinant vers le Canalet et les odeurs qui s'en dégagent ne sont pas faits non plus pour attirer d'éventuels "spectateurs".

Cet abattoir situé à la "Côte de Garonne" près des Ramiers a une "histoire" ignorée peut-être de nos "aînés" blagnacais qui nous ont apporté leurs témoignages.

Dès novembre 1838, le Maire et les Conseillers municipaux se préoccupent de sa construction, le premier était dans les locaux de l'ancienne mairie derrière l'église. Voici un extrait d'une lettre justifiant leur demande : "L'ancien abattoir, situé dans la maison commune, présente dans cette position le double inconvénient de donner un passage commun à l'administration communale et aux garçons bouchers, d'exhaler dans la saison d'été de mauvaises odeurs qui infectent le voisinage et cela par la corruption du sang dans un cloaque établi dans la cour; c'est d'après ces considérations que le Conseil municipal a proposé la construction d'un abattoir sur la droite

* Ne connaissant pas l'Occitan, j'écris phonétiquement

du versant de la côte qui conduit au Ramier sur un terrain appartenant à la commune dont la nature du sol en partie de roche fait espérer la plus grande solidité et l'existence d'une source qui s'écoule continuellement permettra de laver le pavé de l'abattoir et entraînera par ce moyen le sang et autres immondices dans la rivière..."

L'autorisation de cette construction est donnée par LOUIS PHILIPPE, Roi des Français dans une ordonnance du 15 avril 1839. Par suite, le Conseil municipal de Blagnac reçoit une lettre venant de Saint-Cloud, datée du 4 septembre 1840 et signée par le Roi et le Ministre d'Etat au département de l'Agriculture et du Commerce : ALEXANDRE GOUIN.

Voici son contenu : "Louis Philippe, Roi des Français - A tous présents et à venir, Salut.

Article 1 : La commune de Blagnac est autorisée à transférer son abattoir public et commun au bas de la côte dite de Garonne près du pont du Canal de fuite du Moulin du Château conformément aux délibérations du Conseil municipal en date du 8 novembre 1838, 1er février 1839 et 21 juillet 1839.

Article 2 : Aussitôt que le nouvel abattoir pourra être livré à sa destination, l'abattage des boeufs, vaches, veaux, moutons et porcs y aura lieu exclusivement et toutes les tueries particulières situées dans les communes seront interdites et fermées.

Toutefois les propriétaires et les habitants qui élèvent des porcs pour la consommation de leur maison conserveront la faculté de les abattre chez eux pourvu que ce soit dans un lieu clos et séparé de la voie publique.

Article 3 : Droit d'abattage

Boeuf ou vache :	5 F
Veau :	1,50 F
Mouton :	0,75 F
Agneau :	0,25 F
Porc :	2 F".

En 1963, la taxe d'abattage perçue par la Mairie était de 0,03F par kilogramme de viande morte.

Cet abattoir qui servira pendant plus d'un siècle (nous ne connaissons pas la date exacte de sa fermeture) a fait l'objet de nombreuses réparations (en particulier de la toiture) ou d'améliorations (pose d'un carrelage par exemple)

Le dimanche, réunis autour de la table familiale, les Blagnacais mangent de bon appétit et dans la bonne humeur leur pot-au-feu traditionnel sans penser au sinistre abattoir.

Les conditions d'hygiène des boucheries du début du siècle à Blagnac (comme ailleurs) et de l'abattoir municipal vont faire "bondir" nos contemporains. Par contre, en ce temps-là, pas question de pollution ! Les trésors du jardin, fruits et légumes, poussent avec des engrais "naturels"; les animaux sont élevés sans produits chimiques.

Nous refermons la porte de la boucherie, nous entrerons bientôt chez l'épicier et le boulanger...

Suzanne BERET
[Sera continué]

SOURCES

- Témoignages des "aînés" blagnacais
- Annuaire de la Haute-Garonne (Archives Municipales de Toulouse)
- Archives Municipales de Blagnac : 1 M 11

LA NOUVELLE ECOLE DE FILLES... ET LA GUERRE (suite et fin)

UNE ECOLE MODERNE

Il convient de s'arrêter sur le projet de la nouvelle école, pour apprécier ce qu'il avait de "moderne" dans sa conception.

Tout d'abord comme prévu depuis 1930, elle sera construite à partir de 1936 dans les jardins de Madame Delaux, en bordure de la rue Sarrazinière et communiquera avec l'école de garçons par les préaux contigus. Rien de moderne dans cette décision.

Mais les innovations sont nombreuses.

Deux séries de lavabos et vestiaires intérieurs équipent les quatre salles de classes regroupées deux par deux. Outre ces locaux réservés à l'enseignement proprement dit, des salles sont prévues pour le dessin, la couture, la gymnastique, ainsi qu'un réfectoire pour accueillir les enfants des métairies éloignées qui ne seront plus obligés de prendre leur repas dans un coin de la cour ou dans les salles de classe.

Toutes ces classes sont claires, avec de larges fenêtres de chaque côté.

Près de l'entrée le bureau de la directrice et au-dessus du hall un logement pour un concierge qui veillera à la sécurité et à l'entretien.

Une galerie couverte, soutenue par des piliers ronds, bordant la cour, relie les diverses classes, remplaçant les anciens couloirs longs et obscurs utilisés le plus souvent. Elle servira très "provisoirement" de préau (et sert toujours), le véritable préau, édifié d'après les normes officielles (1,50 m2 par élève) et relié à celui des garçons, n'ayant jamais été utilisé comme tel... Mais ceci sera la suite de l'histoire.

Les poêles disparaissent. Le chauffage central les remplace, modifiant radicalement la vie dans les classes. Plus d'allumage, plus d'entretien, plus de fumée. On ne sera plus grillé près du poêle et gelé à l'autre bout de la classe. Mais on oubliera vite qu'existait autrefois, derrière sa grille de protection, ce gros objet en fonte qui crépitait, qui ronflait, si exigeant mais si vivant.

En dehors des locaux destinés à l'enseignement, deux bâtiments symétriques à deux étages sont destinés à loger, à droite les instituteurs, à gauche les institutrices. Ils comportent chacun quatre logements dont l'un, bien que conforme aux normes ministérielles (3 pièces à feu) est tout de même bien exigü, les dimensions et la forme des pièces n'ayant jamais été précisées.

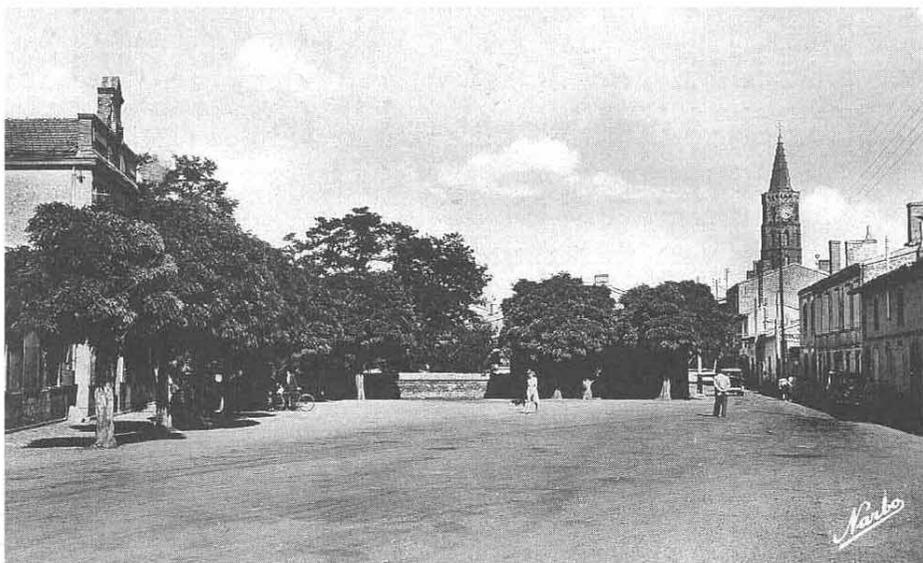
Quant à l'aspect extérieur, il suffit de comparer cette école construite dans les années 30 à l'ancienne école de filles édifée à la fin du XIXème siècle, formant un seul immeuble à deux étages en façade sur la place, pour constater à quel point chacune est représentative de son époque. La nouvelle école qui comprend une partie centrale basse s'allongeant en retrait de la route, légèrement arrondie, encadrée de deux immeubles plus élevés, une petite cour d'accès, un hall d'entrée surmonté du logement pour le concierge; le tout réalisé en briques apparentes, coiffé de tuiles, constitue le seul édifice de ce style construit à Blagnac dans cette période. Il vaut la peine d'être apprécié.

L'ECOLE DE FILLES SE CONSTRUIT

Les travaux se déroulent normalement. Le 5 février 1939 le Conseil Municipal se réjouit d'une subvention supplémentaire de l'Etat (447.100 F) et programme pour le 11 une visite des bâtiments.

Mais le 30 avril, Monsieur le Maire rend compte de quelques difficultés. Avec Monsieur Thuries il a effectué des démarches à la Préfecture car l'Union des plâtriers a suspendu ses travaux pour non paiement des acomptes, la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat s'opposant au déblocage des crédits. Les travaux sont très avancés, il serait urgent qu'ils reprennent.

Très optimiste, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la nomination par l'Académie d'une quatrième institutrice à partir du 1er octobre 1939.



Façade de l'ancienne Mairie. Au rez-de-chaussée, à gauche les deux fenêtres de la classe du cours supérieur de l'école de garçons.

Le 1er mai, force est de constater que la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat continuant à refuser le déblocage des crédits, les plâtriers n'ont pas repris les travaux qui risquent de ne pas être achevés le 1er juillet comme prévu. Il faut donc renouveler pour six mois la location pour la classe enfantine. Le 25, le 29 juillet, le 9 août, sont renouvelées, de plus en plus pressantes, les invitations à terminer les travaux.

LA GUERRE ECLATE

Et le 4 septembre 1939 c'est la mobilisation, la guerre ! Toutes les difficultés rencontrées jusqu'ici, normales lors de constructions de cette importance, entreprises par une commune de moins de 3000 habitants, vont brutalement s'accroître. Nouveaux obstacles pour obtenir les crédits, souscrire l'emprunt. Les travaux de finition se ralentissent, donc impossibilité de s'installer le 1er octobre 1939.

Il ne faut pas oublier que les ouvriers et les entrepreneurs sont mobilisés,

les moyens de transport, l'essence, les matériaux se raréfient. Pourtant le Conseil Municipal s'obstine, les démarches continuent auprès du préfet, de l'architecte.

PREMIERE OCCUPATION

Le 3 mars 1940, session extraordinaire car situation non moins extraordinaire, qui n'est que la première d'une trop longue série.

L'Armée de l'Air demande l'autorisation d'occuper les locaux scolaires pour loger les ouvriers étrangers réquisitionnés, polonais en l'occurrence, qui doivent réparer les appareils endommagés.

Le Conseil Municipal décide "de ne pas s'opposer à cette occupation puisque dans les circonstances présentes l'intérêt de la défense nationale doit être placé au-dessus de tout. Cependant, cette acceptation est faite sous réserve que les lieux en question ne seront occupés que temporairement et pour une durée assez courte, car les derniers travaux de la nouvelle école de filles doivent être exécutés dans le plus bref délai et au plus tard fin juillet prochain". Monsieur Samazan "fait observer dans le même ordre d'idées que le Ministère de l'Air peut d'ailleurs faire vite pour donner satisfaction à la commune en installant des baraquements dont la construction serait rapide ce qui évitera par la suite de nouvelles constructions d'immeubles".

L'ordre de réquisition est établi le 4 mars à 14h. L'état des lieux élaboré à cette occasion permet d'apprécier le degré d'achèvement des travaux. Le chauffage central est en état de marche, l'éclairage, l'eau potable aussi. Il manque quelques plinthes, des vitres, de la serrurerie, des revêtements de sol. Ces insuffisances semblent d'ailleurs ne pas trop déranger les 200 soldats polonais car le Maire trouvera "que les bâtiments demeurent éclairés la nuit jusqu'à une heure assez avancée contrairement aux instructions." Il demandera au Directeur de l'ARAA (Atelier de Réparation de l'Armée de l'Air) de donner des ordres pour que les lumières soient camouflées (10 mai 1940).

Dès le 9 mars le Directeur de l'ARAA avait proposé de transformer la réquisition en location amiable pour trois mois. Magnanime le Conseil

Municipal décide de laisser gratuitement à la disposition des ouvriers polonais les locaux des classes en rappelant "que ce n'est pas plus de trois mois en raison de la nécessité de finir les travaux pour juillet 40".

Le Directeur remercie. C'est l'entente cordiale. En attendant le Maire ne trouve toujours pas de nouvel entrepreneur de plâtrerie...

Et le 20 septembre 1940, le Bataillon n°115 de l'Armée de l'Air évacue définitivement les locaux (document établi le 25 septembre. Signé Marty agent 2ème classe). L'architecte Thuries était présent pour l'état des lieux mais le Maire n'avait pas été convoqué !

LA DEBACLE

Depuis le 10 mai 1940, les tragiques événements nationaux ont eu bien évidemment leurs répercussions sur la vie de notre cité. Des réfugiés de Belgique et du Nord de la France, qui ont fui devant l'avance foudroyante des troupes allemandes, des militaires aussi, sont arrivés jusqu'à Blagnac. Ils ont été hébergés comme partout dans tous les locaux disponibles. Certains se sont abrités dans le préau de l'école neuve, (les classes étant encore occupées par les 200 soldats de l'ARAA). Peu à peu la plupart sont rentrés chez eux ou bien ont pu s'installer plus confortablement. Mais quand les bâtiments publics sont libérés, de nombreux problèmes sont posés, par exemple vidange et désinfection.

Contactés dès le mois d'août, trois vidangeurs refusent tour à tour : ils n'ont pas d'essence pour venir à Blagnac. Enfin en septembre, la Préfecture accorde 30 litres d'essence et l'un d'eux consent à accomplir les travaux nécessaires.

La désinfection des locaux évacués, obligatoire autrefois après une occupation d'école, est tout simplement refusée par la préfecture, sauf si l'on a pu constater une épidémie. Cela coûterait trop cher étant donné la multiplicité des demandes. En contre-partie est jointe au refus une série de bons conseils : " - laver les murs peints ou les passer au lait de chaux à 25% - lessiver les parquets au carbonate de soude (cristaux de cuisine) à 5%".

Tout ceci est d'ailleurs compris dans les travaux d'entretien à réaliser par

les communes, d'après la loi du 7 janvier 1928, rappelle obligeamment la préfecture qui se dégage ainsi de toute responsabilité.

La rentrée scolaire est là. La directrice essaie d'obtenir la réparation des clôtures qui préservent le charbon, celle des diverses serrures abîmées; il manque des ampoules électriques que dois-je faire ? écrit-elle. Un peu plus tard c'est la consommation du charbon qui sera surveillée. "Economisez le combustible ! Le soir après la classe le poêle est encore trop garni !"

REPRISE DES TRAVAUX

La nouvelle école a sa part de dégradation de toutes sortes et les travaux reprennent. Difficile de déterminer sans doute les finitions et les réparations. En décembre 40, inventaire des travaux réalisés qui doivent reprendre le 1er janvier 1941.

Le 27 avril ils n'ont pas commencé mais en juillet 1941, on peut faire un autre bilan de travaux réalisés. La mairie envisage d'aménager un logement pour une institutrice mais la préfecture s'y oppose.

Malgré tout, peu à peu l'école s'aménage, mais les entrepreneurs cessent le travail, car ils ne sont pas payés. La rentrée 1941 n'aura pas lieu. Et en 1942 un conflit inextricable se développe, l'Etat refuse de débloquer les derniers crédits avant la fin des travaux. La préfecture demande à la commune, qui s'y oppose, d'utiliser les fonds libres pour payer les entrepreneurs : ceux-ci refusent de travailler si on ne les paie pas. Le Conseil de préfecture condamne la commune qui envisage le recours en Conseil d'Etat. Des tentatives sont faites pour obtenir des crédits du département...

LA GARDE MOBILE ET L'AIA

Pendant ce temps, la Garde mobile vient s'installer dans les bâtiments vides pour deux jours seulement : 13 et 14 juin 1942.

Mais en 1943 une occupation plus importante (qui ne sera pas la dernière), va régler pour quelques années tous ces problèmes de travaux : des élèves



L'intérieur de cette classe. Remarquer le mobilier, les porte-manteaux, une simple cloison vitrée séparant cette classe de la classe voisine.
Seul, le mur extérieur, donnant sur la place a des fenêtres.

d'une école de formation de l'Armée de l'Air dépendant de l'Atelier Industriel de l'Air (A.I.A.) vont se faire héberger.

Ce sont les services des Ponts et Chaussées qui sont en contact avec la Mairie, processus assez original : lorsque le 7 avril 1943 le Maire réclame un bail et pose sa condition (1500F par mois de location), il mentionne aussi que les jeunes gens sont déjà installés depuis trois semaines. Mais le 19 avril la réponse est ferme : l'occupation est à titre gratuit; seuls peuvent être pris en compte les frais occasionnés par un loyer de remplacement, un déménagement, des réparations. Le Maire discute âprement, faisant valoir le préjudice pour la commune que constituent l'arrêt des travaux, la location pour la classe enfantine, les indemnités de logement pour les maîtres. Un bail est enfin élaboré le 18 juin, conclu le 27. Sont occupés les classes, le logement du concierge, le pavillon sud (l'état des lieux est daté du 10 mars). Le 10 septembre, nouvelle précision : il ne s'agit pas d'un loyer mais d'une indemnité trimestrielle de 3.750 F. Deux mémoires timbrés sont établis dont les frais de timbres sont à la charge de la commune : 60 F.

Les relations entre occupants et occupés sont moins courtoises que lorsqu'il s'agissait de l'ARAA ! La méthode prépare nos élus à celle qui va être utilisée bientôt.

OCCUPATION ALLEMANDE

Arrivés à Toulouse le 11 novembre 1942, les troupes allemandes qui ont franchi la ligne de démarcation et occupent désormais toute la France, viennent à Blagnac le 27 novembre. Cette précision est écrite au crayon en marge d'une note préfectorale du 24 annonçant des réquisitions possibles et les dispositions particulières qui seraient prises : demandes écrites précisant le lieu, le délai, la prestation prévue. La possibilité de refus n'est pas envisagée, mais il convient de signaler aux autorités allemandes ou à la Préfecture des réquisitions irrégulières si elles se produisaient.

Une première unité (faible dit le maire) est cantonnée à Blagnac du 27 novembre au 18 décembre. Dans le préau de l'école : 48 chevaux et 4

hommes; dans une salle : 12 hommes. A leur disposition, la cour de 400 m².

Le 24 décembre 1942, est affichée une ordonnance écrite en allemand du général Schuberth (40 cm x 30 cm), énumérant les interdictions faites au soldat allemand : entrer dans les logements sans autorisation préalable, les dégrader, se livrer à des réquisitions sans l'accord des autorités françaises, exiger la livraison de produits agricoles sans produire de certificat. C'est le code de bonne conduite du bon soldat. Les gens seront chassés de chez eux, le blé, les légumes, les volailles seront confisqués mais en respectant le règlement et avec un ordre écrit. C'est très courtoisement que le couvre-feu est fixé à 22 heures.

Pendant les premiers mois de 1943, nous avons vu que l'école a été occupée par le centre d'apprentissage de l'AIA.

Le 17 septembre 1943, les autorités allemandes viennent visiter l'école et établissent un état des lieux. Nous n'avons pas d'autre précision. Mais le départ des élèves de l'AIA doit coïncider avec l'arrivée des troupes allemandes : le 13 novembre 1943 le commandant de la place, général major, signature illisible, écrit au préfet Bezagu qui transmet au Maire (la traduction française accompagne la lettre en allemand). Sont exposées longuement les raisons qui conduisent les troupes de l'Armée de l'Air à venir se loger à Blagnac, pour les rapprocher du champ d'aviation. Les difficultés de transport, la gêne que cela représente pour un grand nombre d'unités, nécessitent des réquisitions. A partir de ce moment, elles auront lieu et seront très nombreuses. L'école de filles ne sera pas la seule maison occupée, loin de là !

LA LIBERATION

Pourtant, les occupants s'enfuirent précipitamment dans la journée du 19 août 1944. Après le débarquement allié en Provence les troupes allemandes du Sud-Ouest redoutent d'être encerclées et quittent Blagnac, abandonnant les maisons occupées, incendiant quatre d'entre elles. Ce sont les journées inoubliables de la Libération de notre région.



Façade de l'école de filles.

OCCUPATION FRANCAISE

Le Comité local de Libération, nouvelle autorité communale, met tout naturellement les locaux occupés par l'armée allemande à la disposition de l'Armée de l'Air française. C'est que la guerre n'est pas terminée. Paris ne sera libéré qu'une semaine plus tard. L'armée allemande est encore très puissante, des combats ont lieu près de chez nous, à la pointe de Grave. Une escadrille d'observation et une de bombardement partiront de l'aérodrome de Blagnac.

L'école est donc occupée par l'armée française, pour quelques mois.

L'ECOLE EST LIBRE : "QUE DE DEGATS" !

Il faut pourtant la récupérer pour la remettre en état et la rendre aux écolières, toujours entassées dans trois classes.

Un état des lieux établi le 13 novembre 1945 constate les multiples dégâts occasionnés par les occupations successives. Outre les dégradations habituelles, il mentionne la fermeture du préau, "l'ouverture débouchant

sur la cour a été obstruée par une cloison en briques de 6,10 d'épaisseur". Pour la construction de cette cloison, des prises ont été entaillées dans les colonnes en briques formant montant (surface approximative de la cloison 20 m²)

Des anciennes élèves se souviennent des fresques qui ornaient les murs : des avions avec la cocarde tricolore sûrement puisque les Français étaient les derniers occupants, mais peut-être des avions allemands transformés. Dommage que des photographies n'aient pas été faites avant d'enduire ou de tapisser. A cette époque on avait hâte de faire disparaître toute trace de ces tragiques années.

Le chauffage central ne fonctionne plus, radiateurs, chaudière ayant été endommagés. Vitres cassées, serrures forcées, portes, volets, menuiseries à mettre en état, ainsi que les murs, les sols, la cour.

Tout est à réparer.

Les difficultés sont de deux sortes : obtenir des crédits, trouver les matériaux. On a aujourd'hui beaucoup de peine à imaginer le travail, l'ingéniosité nécessaires pour obtenir simplement des vitres. Très souvent elles étaient reconstituées en deux morceaux accolés.

Le ministère des Armées qui devait indemniser les dégâts, celui de la Reconstruction, celui de l'Education nationale étaient tellement sollicités qu'il fallait dans ce domaine aussi beaucoup d'entêtement et même d'ingéniosité. Un conflit d'architectes, l'ancien et le nouveau, n'arrangeait pas la situation.

Peu à peu pourtant, des progrès sont réalisés.

LA CANTINE

En 1946 première prise de possession de l'école : la cantine scolaire installée dans la salle prévue pour le dessin et celle prévue pour le réfectoire. Déjà en 1935 les élus avaient envisagé la création d'une cantine à l'école de filles : la mixité est-elle possible ? comment conduire les élèves ? nécessité d'au moins une soupe etc...

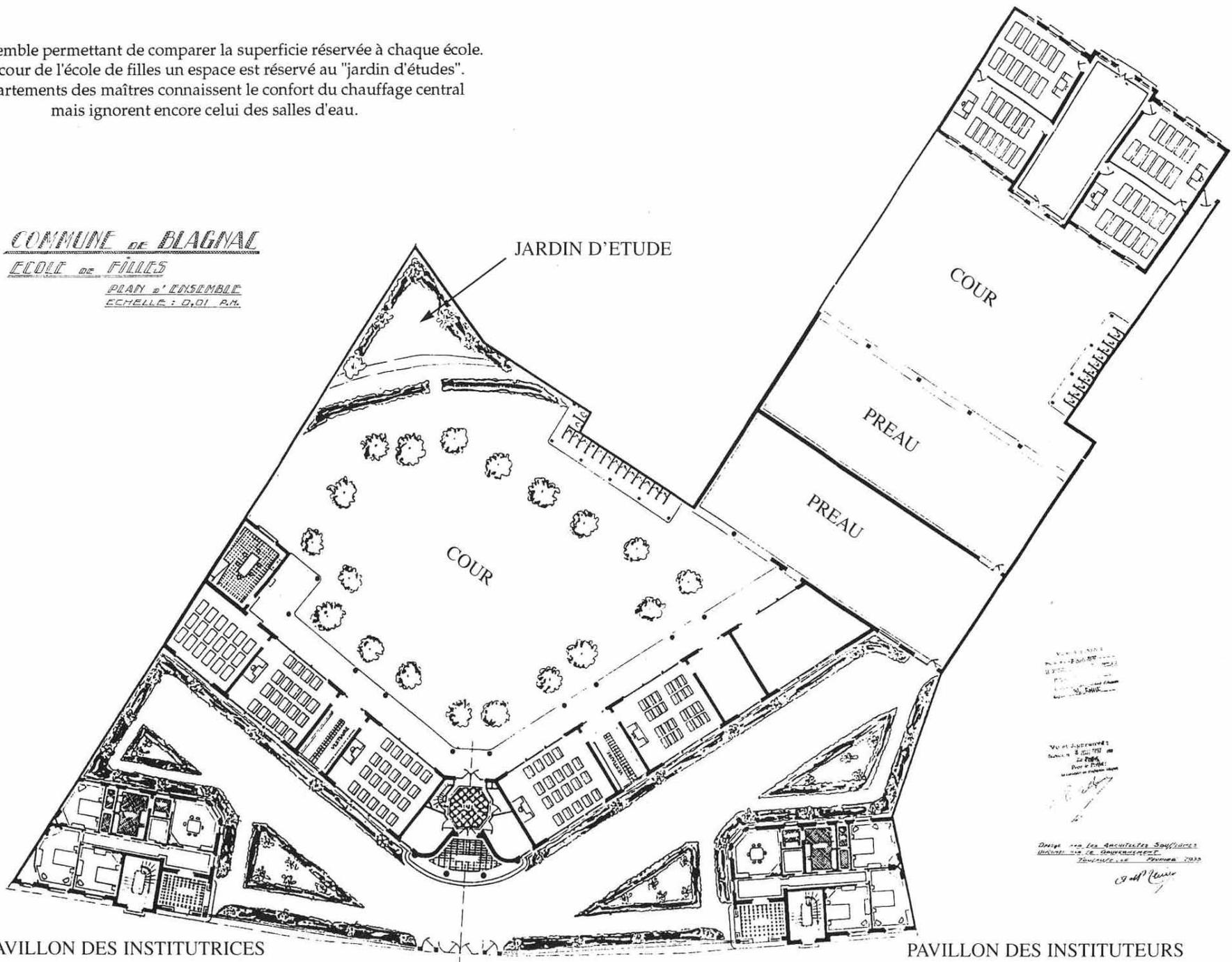


L'intérieur d'une classe.

Pas de porte-manteaux, mobilier neuf, grande luminosité grâce aux fenêtres donant sur la cour.

Plan d'ensemble permettant de comparer la superficie réservée à chaque école.
 Dans la cour de l'école de filles un espace est réservé au "jardin d'études".
 Les appartements des maîtres connaissent le confort du chauffage central
 mais ignorent encore celui des salles d'eau.

COMMUNE DE BLAGNAC
ÉCOLE DE FILLES
 PLAN D'ENSEMBLE
 ÉCHELLE: 0,01 A.H.



VOIR LE PLAN
 N° 1000-1000-1000
 1000
 1000
 1000

VOIR LE PLAN
 N° 1000-1000-1000
 1000
 1000
 1000

DRING. 100. LES ARCHITECTES SOUS-SCRITS
 1000-1000-1000
 1000-1000-1000

CS-100-1000

PAVILLON DES INSTITUTRICES

PAVILLON DES INSTITUTEURS

Dans l'année 1945, bien que la guerre avec l'Allemagne soit terminée par la victoire alliée du 8 mai, la pénurie alimentaire se prolonge, les militants laïques et les responsables municipaux décident de créer une "Caisse des écoles" en application d'une loi du 28 mars 1882 dont le but est depuis l'origine de "faciliter la fréquentation scolaire, en aidant à surmonter les obstacles que celle-ci pourrait rencontrer : vêtements, nourriture". Une cantine, réservée aux enfants, pourrait ainsi obtenir des indemnités de fonctionnement, et des attributions de nourriture, elle serait la bienvenue.

En réalité la Caisse des Ecoles existait déjà à Blagnac depuis le 17 février 1901. Mais son action était sans doute nulle puisque personne ne s'en souvenait. De nouveaux statuts sont donc élaborés, des élections ont lieu. Par l'intermédiaire de l'Inspecteur d'Académie, le ministère débloque 2000 F et la cantine accueille vingt enfants au mois de mars 1946, et cinquante trois dès le mois de novembre. Pendant un an, elle fonctionnera avec du personnel bénévole : Madame Peyrouzet, conseillère municipale et Madame Danel préparant les repas, les membres du conseil d'administration et les enseignants assurant la surveillance à tour de rôle. Pour bien marquer symboliquement l'importance de cette première utilisation des locaux scolaires, Monsieur Plandé, inspecteur d'Académie nommé à la Libération, est venu inaugurer le premier repas. Il avait d'ailleurs soutenu efficacement cette initiative des Blagnacais.

DES ELEVES S'INSTALLENT

En 1946 également, la classe enfantine abandonne la maison de la rue Pasteur et s'installe dans l'école neuve. Elle occupe la classe réservée actuellement au directeur de Jean Moulin II à droite de l'entrée. Les locaux scolaires étant toujours aussi accueillants, elle cohabite avec les services du cadastre qui logent dans la salle voisine.

En 1947 le cours préparatoire la rejoint, il est installé dans la première classe de gauche. En 1948 "en raison du nombre d'enfants toujours croissant fréquentant l'école enfantine (actuellement 87)", sur proposition de l'Inspecteur d'Académie le local étant prêt, ainsi que le logement pour

une maîtresse, une deuxième classe enfantine s'installe à côté de la première, le cadastre se rapprochant du cours préparatoire.

Les travaux ne sont pas achevés. En particulier le chauffage central qui était en état de marche en 1939 ne fonctionne toujours pas. C'est un prisonnier allemand qui vient allumer le poêle tous les matins. Il effectue aussi d'autres travaux d'entretien ou d'aménagement. Il plante des arbres dans la cour..

IL FAUT ACHEVER LA LIBERATION DE L'ECOLE

A la suite d'une visite de routine de l'Inspecteur primaire, l'Inspecteur d'Académie adresse au Maire, le 29 décembre 1948, une lettre relative à l'utilisation des locaux scolaires.

Trois classes fonctionnent dans les nouveaux locaux ainsi que la cantine, mais outre l'absence de préau fermé par une cloison et utilisé comme salle des fêtes, des présences insolites sont constatées : le cadastre dans une classe, l'Orphéon blagnacais, avec une enseigne extérieure, dans un appartement d'adjoint au premier étage du pavillon réservé aux institutrices, les prisonniers de guerre, signalés par une pancarte, dans le bureau de la Directrice.

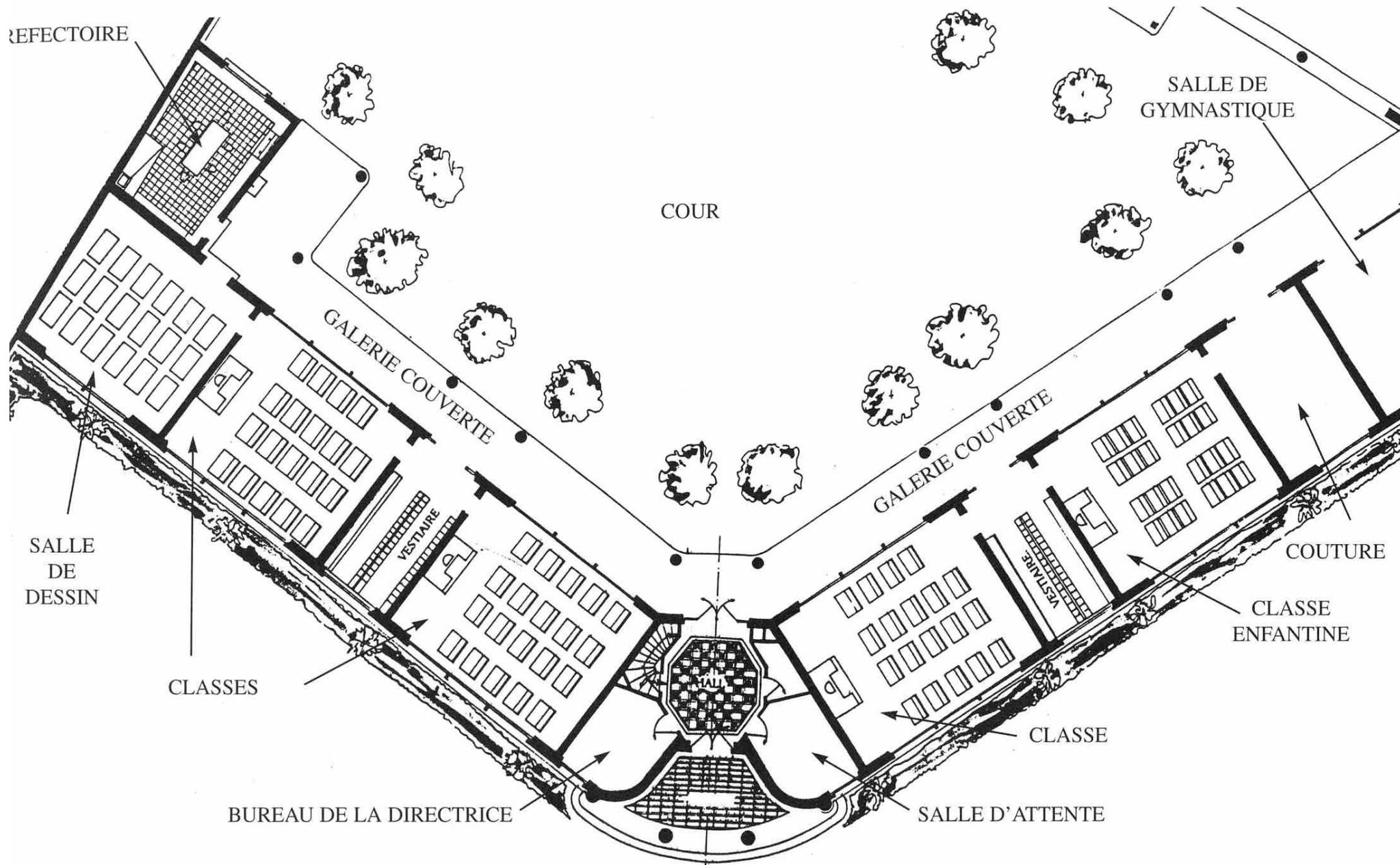
Il demande donc de débarrasser l'école au plus vite des organisations et services étrangers à l'enseignement.

Il se propose d'intervenir auprès du Ministère pour obtenir, à ce moment-là, les crédits nécessaires à l'aménagement des locaux.

Il suggère aussi de réserver le logement du concierge à un maître.

Dans sa réponse, le 31 décembre, le Maire confirme les anomalies signalées par l'Inspecteur. Mais il peut fournir aisément les explications nécessaires. C'est grâce à la décision unanime du Conseil Municipal qu'ont pu être aménagées, avec les seuls deniers de la commune, d'abord deux classes, puis trois, dans les locaux neufs.

Certes le préau est utilisé une fois par an seulement, pour une fête scolaire où l'on offre un goûter aux enfants (rappel sous-entendu de la pénurie alimentaire qui n'a pas disparu). Mais il a été fermé par les autorités



Plan partiel permettant de mieux évaluer l'espace réservé aux activités parallèles à l'enseignement, et aux lavabos-vestiaires.
 Est aussi présent le préau contigu à celui de l'école de garçons, préau qui n'a jamais rempli sa fonction et qui fait office actuellement de gymnase.

allemandes. Les organisations étrangères disparaîtront dès que l'on pourra commencer les travaux.

Et le vrai problème est posé en conclusion : une subvention de 4.071.600 F a été accordée, accompagnée d'une interdiction provisoire de l'utiliser (décret du 16.9.1948).

Pour faire jouer l'article 2 de ce décret, qui permettrait l'utilisation des crédits : "Je vous demanderai, Monsieur l'Inspecteur, d'activer la subvention demandée pour l'aménagement sommaire des locaux et surtout pour la fourniture des tables d'enfants, tableaux, bureaux et accessoires divers".

REMETTRE TOUT EN ETAT

Dans cet échange de correspondance, les éléments essentiels de la situation d'après-guerre sont évoqués.

Rétablir une situation normale après six années de guerre est une entreprise colossale pour tous les pays concernés. Partout en France il faut reconstruire, réparer, il faut de l'argent, des matériaux. L'école de filles était devenue inutilisable mais à Blagnac il y a d'autres dégâts causés par les bombardements ou les troupes d'occupation : innombrables sont les vitres brisées, les tuiles cassées, les murs, les cloisons, les plafonds lézardés sans oublier les quatre maisons incendiées et les pertes subies par les agriculteurs.

Pourtant, peu à peu, tout rentre dans l'ordre.

En avril 48 est créée la quatrième classe réclamée depuis si longtemps. Le Cours Préparatoire reste au groupe neuf avec les classes enfantines, les trois autres classes à l'ancien groupe.

Bientôt une cinquième classe primaire est nécessaire et la directrice du groupe occupe la dernière salle prévue pour l'enseignement.

La cloison qui ferme le préau ne sera jamais démolie, les élèves utilisent pour cet usage la galerie ouverte. Dans le préau, qui deviendra salle des fêtes, de réunion, d'exposition, gymnase, on organise des séances de cinéma éducatif pour tous les écoliers de Blagnac, garçons d'un côté, filles de l'autre. Chaque séance se terminait par un "Charlot" très apprécié.

L'achat de l'appareil a été décidé en juillet 49, l'Etat accordant une subvention pour favoriser l'enseignement audio-visuel. L'appareil appartiendra à la Caisse des Ecoles qui remboursera la commune par échéances. Deux maîtres se transforment en projectionnistes, plus ou moins compétents.

En 1950, déjà quelques défauts de construction se font jour. Une lézarde court des fondations au toit dans les classes.

Mais le gros souci de la municipalité est la mise en service de tous les logements. Le 8 février 1950, le Conseil Municipal décide à l'unanimité "l'achèvement de ces écoles dont la construction est arrêtée depuis bientôt dix ans". Arrêtée non, mais perturbée sûrement ! Les bâtiments se dégradent, les indemnités de logement versées aux maîtres pèsent lourd dans le budget communal.

Enfin tout est terminé, l'école est occupée par les écolières, les logements par les instituteurs et les institutrices.

On n'évoquera plus dans les délibérations cette "nouvelle école de filles".

Mais la population augmente toujours. De nouvelles cités se créent. C'est d'abord celle de Montplaisir qui demande en 1952, une garderie et deux écoles pour enfants de 6 à 10 ans.

Le 29 janvier 1954, les effectifs scolaires s'accroissent; le Maire "ne craint pas de déclarer que c'est le problème le plus grave que la commune ait à résoudre".

C'est le 30 juin 1954 que l'on crée la troisième classe enfantine, 140 enfants étant prévus pour la rentrée. Devenues "école maternelle" les trois classes enfantines sont installées place Hérisson dans les bâtiments transformés à l'usage des petits. Les cinq classes primaires sont regroupées rue Sarrazinière. Progressivement seront utilisées les salles réservées à la couture, à la gymnastique. On construira même deux classes dans la cour.

L'HISTOIRE CONTINUE

Blagnac n'est plus le petit village de moins de 3000 habitants d'avant-guerre qui avait si difficilement édifié son groupe scolaire de filles et pouvait dire le 24 septembre 1930 que "le voeu du Conseil Académique lui

paraît sans portée, quand on saura combien le large programme municipal en vue de réalisation satisfera tous les besoins de la commune" en matière d'enseignement.

Prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans, enseignement mixte à tous les niveaux, création de nouveaux groupes scolaires, primaire et maternelle, CES, espérons peut-être un lycée, les conditions de l'enseignement comme les conditions de vie ont été considérablement modifiées.

Des problèmes scolaires nouveaux sont posés en permanence.

L'école de filles conçue en 1933 est toujours présente. Elle accueille des garçons et des filles de 6 à 10 ans. C'est le groupe scolaire Jean Moulin II.

J. WEIDKNNET

NOTE : Nous remercions à l'avance, les Blagnacais et Blagnacaises qui se reconnaissent sur les photos de classe de bien vouloir nous le signaler.

SOURCES

- Archives municipales de Blagnac
- Souvenirs personnels
- Témoignages de Blagnacais et Blagnacaises

BIBLIOGRAPHIE

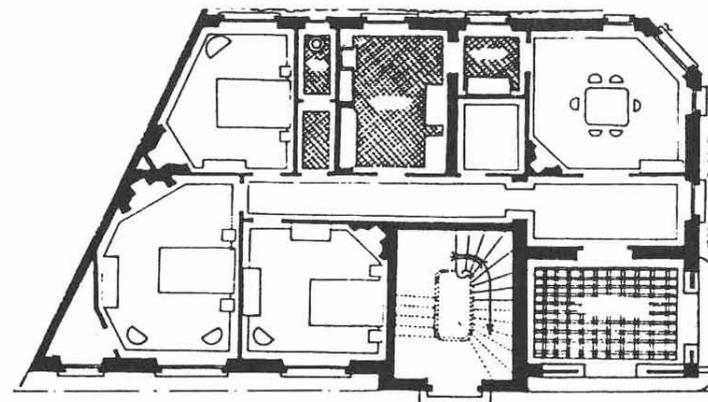
- Eché G. "Blagnac, Ville et Village" - Toulouse - Eché 1985

Nous remercions l'école d'architecture de Toulouse pour la restauration des plans.

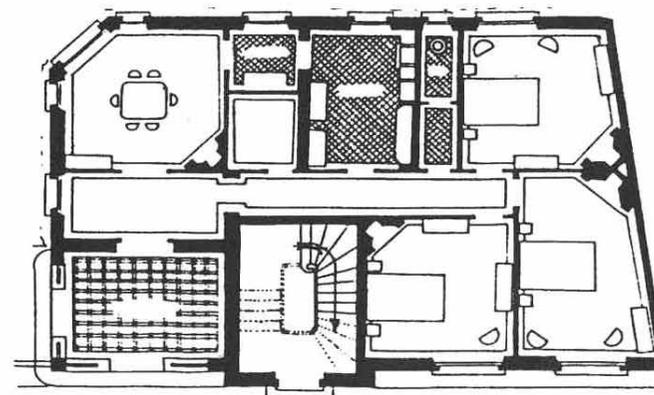
COMMUNE DE BLAGNAC

ECOLE DES FILLES

DETAIL DES PAVILLONS



PAVILLON DES INSTITUTRICES



PAVILLON DES INSTITUTEURS

Plans des appartements des maîtres

1945 : PREMIER VOTE DES FEMMES

1945 : L'Allemagne capitule sans condition. Nos prisonniers reviennent au fur et à mesure de l'ouverture des camps dans la France libre, mais dévastée. A tous les problèmes posés par les ruines et la dégradation de l'économie s'en ajoute un autre : celui des institutions. Dès 1943, le Général de Gaulle, chef de la France libre, s'est prononcé pour le maintien de la République avec un exécutif fort. Et, comme promis, dans l'ordonnance du 21 avril 1944 qu'il a signée à Alger, des élections municipales et législatives vont avoir lieu. Elles sont doublement importantes: cela fait dix ans que les Français n'ont pas voté et pour la première fois de notre histoire les Françaises et par conséquent les Blagnacaises vont se rendre aux urnes.

Ainsi, au lendemain de la Libération, en cette année 1945 si fertile en événements (Conférence de Yalta à l'extérieur, premières nationalisations, création de la Sécurité Sociale etc... à l'intérieur) et grâce à une assemblée non élue (l'Assemblée consultative provisoire), les femmes qui ont tant attendu, deviennent enfin des citoyennes à part entière. Après avoir évoqué la condition et les luttes féminines, nous rendrons compte de ce premier vote à Blagnac.

LA CONDITION FEMININE

Pourquoi avoir tant attendu pour donner le droit de vote aux femmes ? Pourquoi tant de temps et tant de luttes pour satisfaire une revendication que nous jugeons aujourd'hui en fait bien innocente ? C'est que beaucoup de choses leur sont reprochées. "Leurs "faiblesses" physique et morale, leur "sensibilité", leurs capacités intellectuelles (supposées inférieures à celles des hommes). L'exercice des droits civiques serait contraire à la féminité... On soupçonne les femmes d'être sous l'emprise de l'Eglise. Elles mettraient en péril la République" ["Libération" du 20 avril 1994].

Nous avons évoqué au travers de nos articles "Naître à Blagnac aux XVIIe et XVIIIe siècles (numéros 2, 3, 4 et 5 de la revue "Blagnac Questions d'Histoire") la condition de la femme et la façon dont les hommes leur imposaient leur domination.

Sous l'Ancien régime, leur voie était toute tracée : le mariage. Elles quittaient la tutelle d'un père pour se retrouver sous celle de leur époux. Leur destin consistait à être une bonne mère et une bonne épouse tendre et soumise.

La Révolution de 1789 a été porteuse d'espoir chez les femmes en établissant le principe de l'égalité. Mais "le rendez-vous" est manqué. Seul, le marquis de Condorcet critique la Déclaration des droits de l'homme, parce que la femme n'y trouve pas sa place. Dans son "Essai pour l'admission des femmes au droit de cité" il démontre qu'elles devraient accéder au suffrage universel.

Les idées de ce philosophe sur les droits des femmes comme sur l'enseignement des filles, sont trop en avance. Et le pouvoir masculin, un moment ébranlé, va vouloir au plus vite baillonner les femmes.

Cela ne tarde pas : le 21 mars 1804 naît, largement inspiré par Napoléon Bonaparte, le Code Civil qui consacre le principe d'infériorité de la femme et en fait une mineure à vie. Et en bien des points, il est arrivé jusqu'à nos jours. Le mari est un maître absolu, la femme lui doit obéissance [article 213 que tout le monde connaît]; elle ne peut rien faire sans son accord, ni même disposer librement de son salaire. En se mariant, elle perd son patronyme et n'a pas d'existence propre. Elle ne se définit que par rapport à son mari.

En 1808, le Code Pénal instaure dans les peines le principe de la double morale. Par exemple en cas d'adultère, l'homme "risque" une amende, la femme l'emprisonnement de trois mois à deux ans dans une maison de correction. Portalis, un des rédacteurs de ce code, explique les raisons de cette inégalité: "l'infidélité de la femme suppose plus de corruption et a des effets plus dangereux que celle du mari"

Après la chute de Napoléon, l'imaginaire romantique va remettre la femme sur un piédestal. mais si elle est adorée comme une reine, c'est plutôt pour sa beauté et pour les gentillesse qu'elle peut procurer. Son rôle est encore défini par rapport à l'homme. D'après Vigny, c'est "la compagne idéale... La pitié, vertu essentiellement féminine, doit servir à la consolation des peines viriles..." Hugo la place au centre du foyer, mais à ses yeux "par elle vient le péché" et donc "le châtement".

Nous retrouvons toujours le mythe de la femme et son mystère un peu trouble.

Toutefois, les femmes peuvent s'exprimer; elles fondent et dirigent des journaux. Toutes les idées convergent vers une aspiration : l'égalité civile et politique des hommes et des femmes. Mais elles n'aboutiront pas à un résultat car "il y a plus fort que la volonté des femmes, c'est la bonne conscience des maîtres". De plus beaucoup partagent l'opinion de Michelet. Celui-ci est convaincu que "lorsque la femme sort du domaine du sentiment pour entrer dans celui de l'intelligence et de l'action, elle fait oeuvre destructrice".

Pourtant, à cause de la révolution industrielle, les femmes vont devoir quitter le seul domaine du "sentiment" pour entrer dans celui du travail. Auparavant, celui-ci dans le contexte familial, était non "visible" car non comptabilisé. Dès 1830 et surtout dans la deuxième moitié du XIXe siècle, les femmes prennent une part de plus en plus importante dans une population active.

Le travail n'améliore pas leurs conditions de vie : revenues chez elles, après une longue journée (réduite à onze heures en 1892), elles doivent accomplir les tâches ménagères, s'occuper de leur mari et de leurs enfants. La société masculine, sous prétexte que les femmes sont "inaptes" à être leurs concurrentes, les cantonne dans les emplois subalternes mal payés. Même, lorsque elles atteignent le même niveau professionnel que les hommes, leur salaire reste inférieur.

Aux revendications "suffragistes" s'en ajoutent une autre "à travail égal, salaire égal". En 1908, c'est une "première", les institutrices perçoivent un salaire identique à celui des instituteurs.

Pour tendre vers la réalisation de leurs souhaits, les femmes doivent une fois de plus démontrer qu'elles ne sont pas des êtres "inférieurs". La première guerre mondiale de 1914-1918 va leur en donner l'occasion.

Durant ces quatre années de conflit, dans les champs ou à l'usine, elles remplacent avec compétence les hommes absents. Mais, au lendemain de la victoire, félicitées pour les services rendus, elles sont vite renvoyées dans leurs foyers : il faut repeupler la France. Moralement, il leur est difficile

d'exercer une profession car elles apparaissent alors comme de mauvaises mères.

Entre les deux guerres, le modèle de la "femme au foyer" domine donc. Et la "garçonnette", aux robes et cheveux courts, n'est pas, selon l'idéologie de l'époque, tout à fait une femme.

À la suite de la capitulation de 1940, le régime de Vichy renforce ce modèle. La femme est vénérée, idéalisée dans son rôle de mère : ses "chefs-d'oeuvre" sont ses enfants. La France devient une grande famille dont le Maréchal Pétain est le père. Ce régime s'appuie sur l'institution de la famille qui prime (comme la patrie) sur les intérêts particuliers. Le père, détenteur de l'autorité, s'exprime dans le travail et la mère, gardienne du foyer, s'accomplit dans la maternité. La création de la Fête des Mères, le 30 juin 1943, appelée "Journée des Mères" est très significative. Tout ce qui éloigne la femme de son rôle est jugé "immoral, contre nature et fatal à la patrie". L'avortement est durement réprimé, même pour ceux qui aident la femme dans cet acte (une "avorteuse" est guillotinée, pour l'exemple, en juillet 1943).

Mais les femmes ne se contentent pas d'être des "animaux reproducteurs" dans leur pays occupé. À Blagnac, comme ailleurs, elles jouent un grand rôle dans la Résistance soit intégrées aux divers mouvements de la Résistance soit dans les mouvements spécifiquement féminins comme "l'Union des Femmes Françaises" (ou "de France" en zone libre) et "Les Femmes du Mouvement de Libération Nationale". Leurs actions sont multiples, comme celles des hommes et aussi dangereuses : liaisons, secourisme, transports d'armes, renseignements, participation directe aux combats etc...

Cet engagement dans la Résistance fera plus, pour l'émancipation des femmes, que toutes leurs luttes passées. Le Comité Français de la Libération Nationale, installé à Alger, donne la citoyenneté aux femmes dans l'article 17 de l'ordonnance du 21 avril 1944, signée par le Général de Gaulle : "Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que l'homme".

La France compte encore de nombreux adversaires au suffrage féminin. Mais cette fois, ils n'y peuvent rien. Après la Nouvelle Zélande en 1893, la Russie et les Pays-Bas en 1917, le Royaume-Uni en 1918, l'Allemagne en 1919, les États-Unis en 1920, l'Espagne en 1932, la France reconnaît les "citoyennes".

C'est donc une assemblée non élue (l'Assemblée consultative provisoire) qui

a mis fin, à un demi-siècle de vains débats entre l'Assemblée Nationale qui à quatre reprises (1919, 1925, 1932, 1935) fait des propositions de lois pour le vote des femmes et le Sénat qui refuse obstinément à chaque fois. Enfin, de manière très officielle, en 1946, le préambule de la Constitution institue l'égalité des droits entre hommes et femmes dans tous les domaines.

L'ACTION DES FEMMES

Après la Révolution de 1789 et surtout au XIXe siècle, les femmes vont essayer de sortir du "joug" masculin. Elles fondent des journaux, s'organisent en associations, en clubs, en mouvements féministes (l'adjectif "féministe" date de 1872; le substantif "féminisme" définissant, selon le Dictionnaire de notre temps chez Hachette, "la doctrine, l'attitude favorable à la défense des intérêts propres aux femmes et à l'extension de leurs droits" date de 1837). A l'aube du XIXe siècle, le mouvement "suffragiste" fait beaucoup de "tapage", mais les "suffragettes" françaises sont moins nombreuses et peut-être moins véhémentes que les Anglaises par exemple.

Voter comme les hommes n'est pas seulement mettre un bulletin dans une urne, c'est acquérir une identité et une indépendance qui vont de pair avec de meilleures conditions de vie et de travail.

- LES PIONNIERES

"La femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit également avoir celui de monter à la tribune" ainsi s'exprime dès 1791 OLYMPE DE GOUGES, auteur de la première "Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne". Ce qui vaut à cette "impudente qui a abandonné les soins du ménage pour se mêler de la République", comme l'a proclamé le procureur Chaumette, d'être guillotinée un jour sombre de novembre 1793 sur ordre de Robespierre.

Cette revendication reste sans écho. Près d'un demi-siècle plus tard les voix des femmes se feront enfin entendre car certaines d'entre elles crient plus fort. Il est impossible de les citer toutes, elles sont trop nombreuses. Il y a la très connue GEORGES SAND, la peu connue PAULINE ROLAND qui mourra pour ses idées à 37 ans en 1852 après sa déportation en Algérie, et la méconnue FLORA TRISTAN, amie de Pauline et militant pour les mêmes raisons qu'elle.

Cette dernière n'a pas peur de dire en 1840 : "Tout homme si opprimé soit-il, trouve un être à opprimer, c'est sa femme : elle est la prolétaire du prolétaire". Son existence dramatique lui a donné "l'audace" de parler ainsi, car elle ne veut appartenir à aucune école : "je déclare que je ne suis ni saint-Simonienne, ni fouriériste..." écrit-elle dans "Les Promenades dans Londres".

Née le 7 avril 1803 à Paris d'un riche noble péruvien qui malheureusement meurt en 1807 sans avoir légalisé son union avec Anne-Pierre-Thérèse Laisnay, Flora connaît l'illégitimité et la misère. Ouvrière-coloriste, elle est mariée à 17 ans à son patron, André Chazal, paresseux, buveur et joueur. Enceinte de son troisième enfant (Aline qui sera la mère de Paul Gauguin), elle préfère fuir, devenant ainsi une délinquante de droit commun, une "paria" comme elle se nommera elle-même. A son retour du Pérou, son mari, égaré par l'alcool, tire sur elle et il est condamné à vingt ans de prison. Cette "tentative de meurtre avec préméditation" dissout le mariage et Flora est enfin libre.

Pour elle, l'émancipation du travailleur et celle de la femme sont liés, bien que les bouleversements sociaux ne résoudre pas tous les problèmes spécifiquement féminins. Elle se dévoue sans compter pour promouvoir l'égalité de la femme et l'union ouvrière qui annonce par bien des points le socialisme international. Marx et Engels reprendront plus tard les mêmes formules (mutuelles, instruction, soins médicaux...) En 1843, elle entreprend un Tour de France, comme les compagnons artisans, pour exposer sa vue sur le monde futur. Mais, à bout de forces, elle meurt à Bordeaux à l'automne de 1844.

- LES INSTITUTRICES

Nous ne revenons pas sur l'enseignement des filles au XIXe siècle, déjà traité dans notre article sur l'école (voir la revue "Blagnac, Questions d'Histoire" numéros 7 et 8).

Les institutrices jouent un rôle primordial dans l'émancipation des femmes.

L'une d'entre elles, LOUISE MICHEL (1830-1905) exerce dès 1853 dans une école privée non par conviction mais pour ne pas prêter serment de fidélité à l'Empire. Elle essaie de rendre ses cours les plus concrets possible : visite des jardins, observation des animaux etc... Les élèves l'adorent. Elle lance l'idée

de cours d'adultes gratuits, d'écoles professionnelles féminines et d'orphelinats laïcs.

Elle est surtout connue pour son action révolutionnaire pendant la Commune. Pour cela elle est envoyée au bagne en 1871 à Nouméa mais sera amnistiée en 1880. La "bonne Louise", pleurée par les Canaques à son départ de Nouvelle-Calédonie, luttera toute sa vie contre la misère et l'injustice.

Une autre institutrice, peut-être moins connue, mais dont une école maternelle blagnacaise porte son nom, mérite tout autant d'être présentée. Il s'agit de SUZANNE LACORE.

Cette fille d'un entrepreneur de travaux publics est née le 30 mai 1875 au Glandier (Corrèze). Elle fait des études jusqu'à l'âge de 16 ans puis entre à l'Ecole normale d'institutrices de la Dordogne, à Périgueux, dans la promotion 1891-1894.

Restée célibataire, elle se donne avec dévouement à l'enseignement populaire. A AJAT (Dordogne) où elle exerce de 1903 jusqu'à sa retraite en 1930, elle crée et anime cantine scolaire, bibliothèque, cours d'hygiène et de puériculture.

De nombreuses lectures l'incitent à se passionner pour la vie publique et les problèmes sociaux. Elle adhère au Parti socialiste S.F.I.O. en 1906. Même critiquée car institutrice publique, elle continue sa propagande dans les petits villages périgourdins. Elle écrit dans les journaux locaux, régionaux puis nationaux et publie des brochures. Parallèlement au combat socialiste, aux oeuvres laïques, elle entre dans les amicales d'instituteurs et d'institutrices et contribue à leur évolution vers le syndicalisme. Avant la première guerre mondiale Suzanne Lacore crée un groupe féminin dans le milieu universitaire et adhère au groupe des femmes socialistes dès sa création en 1913. Pour elle, comme pour ses amies militantes, la lutte féministe passe d'abord par l'abolition du régime capitaliste.

En 1936, Léon Blum, lui demande de faire parti de son gouvernement, mais elle commence par refuser : les femmes étant peu habituées à être sollicitées pour de telles responsabilités. Léon Blum, se fait pressant : "Je ne m'incline pas, écrit-il, devant votre refus. j'ai besoin de vous. Vous ne pouvez pas me refuser cela. Je n'insisterais pas comme je le fais si je ne vous savais pas entièrement digne du rôle que je vous destine. Vous n'aurez pas à diriger,



Mme Suzanne Lacore et d'autres personnalités à Toulouse le 18 Octobre 1936 lors d'un grand rassemblement socialiste.

mais à animer. Vous aurez surtout à être là, car votre seule présence signifie beaucoup de choses".

Pour mieux la convaincre, Léon Blum fait intervenir la plus haute autorité morale du Parti socialiste : Bracke (appelé familièrement "l'Ours" par ses amis). Celui-ci écrit cette étonnante lettre à Suzanne Lacore : "En voilà une histoire! Est-ce qu'on vous demande des jérémiades? ou des "je suis trop menue" ou des "je n'ai jamais mangé de ça" ou des etc..., etc. C'est du joli! Vous n'avez donc pas compris que vous refusez de rendre service à votre parti et à l'homme qui le représente? Ne parlez plus d'amitié puisque vous lâchez vos amis lorsqu'ils ont besoin de vous et que par simple peur, vous les laissez dans l'embarras, les priant "d'éloigner de vous ce calice" "... Comprenez, comprenez. Vous êtes la femme qu'il faut. Voilà tout. Le devoir est là..."

Ces deux lettres sont citées par Suzanne Lacore dans "Comment Léon Blum me fit ministre de l'Enfance" (le "Vétéransocialiste", mars 1960, numéro spécial pour le 10e anniversaire de la mort de Léon Blum).

Le 4 juin 1936, trois femmes sont membres du gouvernement comme sous-secrétaires d'Etat : Irène Joliot-Curie à la Recherche, Cécile Brunschwig à l'Education nationale et Suzanne Lacore à l'Enfance. Cette dernière crée les trois commissions de l'Enfance déficiente, de l'Enfance malheureuse et des Loisirs. Elle collabore étroitement avec le ministre de la Santé Henri Sellier. En dépit de leur bref passage aux responsabilités gouvernementales, la participation de ces trois femmes a été une grande nouveauté et paraît avoir été favorablement appréciée.

A la chute du cabinet le 21 juin 1937, Suzanne Lacore regagne sa province périgourdine. Elle continue son activité durant la seconde guerre mondiale, malgré les perquisitions de la milice et de la Gestapo. Après la Libération, elle milite encore durant de nombreuses années.

Le 30 mai 1975, à l'occasion de son centenaire, elle est élevée à la dignité d'Officier de la Légion d'Honneur et meurt le 8 novembre de la même année à Milhac d'Auberoche après une vie bien remplie.

- LES INCONNUES

A côté des grandes figures qui ont lutté pour la cause féminine, beaucoup de militantes sont restées dans l'anonymat. C'est le cas d'une Blagnacaise :



Mme Marguerite Mignot (la dernière à droite) à Paris le 18 mars 1919



MARGUERITE MIGNOT(1) . Fille du forgeron Jacques, Noël Lamarque et d'Antoinette Magné, Marguerite est née à Blagnac rue Coucourou (actuelle rue Pasteur) le 27 avril 1890. Son petit-fils (qui a bien voulu apporter son témoignage) se souvient "qu'elle évoquait ses parents avec beaucoup d'admiration car elle avait été très choyée pendant son enfance". Son père, originaire de Grenade, s'est marié le 15 juin 1883 à Blagnac avec Antoinette Magné, passementière. Marguerite a une soeur Maria et un frère Joseph qui deviendra le

forgeron bien connu des Blagnacais.

Marguerite, quant à elle, apprend la passementerie avec sa mère et sa tante Bernadette qui habitait au numéro 1 place de l'Eglise. mais elle veut être vendeuse et c'est à Marseille "Aux Dames de France" qu'elle va exercer ce métier. Dans cette ville, elle fait la connaissance de Jean Mignot, un joaillier-orfèvre, issu d'une famille bourgeoise. Elle l'épouse à Blagnac le 26 juillet 1917. Durement éprouvé par la guerre, Jean Mignot, ne survivra que très peu d'années après la naissance de leur fille en 1918.

Marguerite, devenue veuve, réagit très courageusement. Elle habite alors rue Maurice Fonvielle à Toulouse et travaille comme employée à la "Banque Populaire" qui se trouvait boulevard Carnot. Elle est décédée le 12 avril 1980 à Pibrac.

Son petit-fils garde d'elle une belle image. Cette femme simple a toujours été d'une honnêteté irréprochable. Très économe, elle lui a laissé la possibilité d'avoir un bon début dans la vie. Très patriote, elle a caché son gendre (père de son petit-fils) d'origine polonaise pour qu'il échappe aux Allemands.

Mais son petit-fils ne sait rien de son engagement dans un mouvement féministe. Pourtant la photographie montre bien qu'elle était présente à cette délégation de femmes venue le 18 mars 1919 à la Commission Internationale du Travail à Paris. Dans le journal "La Dépêche" du lendemain on peut lire un compte rendu de cette manifestation. L'article est intitulé "Les vœux féminins" : "La commission internationale du travail de la conférence de la paix a reçu une délégation de plusieurs groupements féminins... Les vœux présentés portent sur :

- 1) L'égalité de traitement de l'homme et de la femme dans les mêmes conditions de travail, avec néanmoins des mesures spéciales pour la protection de la maternité.
- 2) Age scolaire pour les enfants de deux sexes (15 ans) avec éducation professionnelle technique de quinze à dix huit ans et avec un cours complémentaire.
- 3) Principe de la journée de huit heures et de la semaine de quarante quatre heures.
- 4) Suppression de travail de nuit
- 5) Réglementation sévère du travail à domicile avec minimum de salaire".

Voici donc brossé le portrait de quelques femmes (il y a en a eu beaucoup d'autres françaises ou étrangères) qui ont lutté, chacune à sa manière, pour que celles d'aujourd'hui soient égales aux hommes dans les domaines civiques, politiques ou professionnels

LE PREMIER VOTE DES FEMMES A BLAGNAC

En cette année 1945, les Blagnacaises comme toutes les Françaises vont voter deux fois : le 29 avril pour des élections municipales et le 21 octobre pour élire les représentants du peuple à l'Assemblée nationale et répondre à un référendum.

- BLAGNAC, AVANT LE 29 AVRIL 45

Le 23 juillet 1944 (d'après le cahier des Délibérations) se réunit pour la dernière fois le Conseil municipal présidé par le maire Monsieur Mignard. Déjà une femme en fait partie (avant la guerre, seuls les hommes siègent dans ces Conseils) : Madame Roche, infirmière militaire, épouse d'un capitaine (ancien de 14-18). Désignée par le régime de Vichy (nous ignorons par quelle personnalité), elle apparaît pour la première fois dans le Conseil municipal le 23 mars 1941. Dans la séance du 27 avril suivant, elle demande qu'un local soit affecté à la consultation des nourrissons. Le 16 mai 1943, elle propose la création d'un poste de secours en cas de bombardement aérien (il sera installé à la Mairie, voir le témoignage du Docteur Léon Contie dans le numéro 6 de la revue "Blagnac, Questions d'Histoire" page 21).

A Blagnac, devenu libre (2) , le "Comité local de Libération" remplace ce Conseil municipal (J. Weidknet en parle dans son article de la revue

"Blagnac, Questions d'Histoire numéro 7). Il se réunit le 16 octobre 1944 et le 20 octobre, son responsable, Monsieur Jean-Louis Puig, est élu maire. Le 23 octobre, cette municipalité "provisoire", composée de Messieurs Puig, maire, Bézard, Amiel, Gabarre, Vergé, Lortet, Pujol, Rabary, Pied de Vaché et de Madame Weidknet, désigne trois délégués pour la "reconstitution" des listes électorales.

Madame Weidknet, seule femme de cette assemblée, représente "l'Union des Femmes Françaises" et ne reste que très peu de temps. Le 9 février 1945, en accord avec le Comité départementale de Libération, deux femmes sont intégrées au sein du Conseil municipal (le Préfet donne son assentiment dès le début mars) : Madame Feuillerat et Madame Béziat. Elles représentent les deux mouvements féministes existant à Blagnac: "Le Comité de l'Union des Femmes de France" et "le Comité des Femmes de Libération nationale".

- LES ELECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945

Dans une population d'environ 2700 personnes, les inscrits sont au nombre de 1608 : 862 femmes (inscrites, contrairement à aujourd'hui, sous leur nom d'épouse suivi de celui de jeune fille) et 746 hommes.

Les femmes ont voté en masse : seulement 19% d'abstentions contre 30% du côté masculin. Dans la majorité des cas, les abstentionnistes féminines sont ou très jeunes (21 ans minimum) ou très âgées (70 ans et plus). Si elles ne votent pas, c'est que leur mari (ou leur père) n'a pas voté lui-même ou qu'elles sont veuves.

Sur ces abstentionnistes, un peu plus de 95% sont dites "sans profession" ou "cultivatrices", c'est-à-dire épouses d'un cultivateur. Ces deux catégories sociales représentent les 73% des électrices blagnacaises, les ouvrières seulement 2 %. Les autres sont commerçantes : boulangère, épicière, charcutière etc... comme leur mari, ou blanchisseuses (36) ou laveuses (11). au bureau de Postes travaillent trois femmes : la receveuse, une employée et la livreuse de télégrammes. L'enseignement occupe cinq d'entre elles : trois institutrices à Blagnac et deux professeurs à Toulouse. Seulement deux sages-femmes et une pharmacienne ont une profession "médicale". La présence du monastère explique le nombre des religieuses : 28. En 1945, les femmes sont encore loin d'occuper des "postes à responsabilité".



Mesdames Marie, Antoinette Peyrouzet et Françoise Béziat en 1945
(cliché G. Chaumel - extrait)

La composition du Conseil municipal qui sort des urnes est la suivante : Messieurs Amiel Jean; Puig Jean-Louis; Bézard Pierre; Samazan Jean-marie; Masse Denis; Clerc Emilien; Combes Jules; Madame Béziat Françoise; Gabarre Etienne; Pujol Robert; Madame Peyrouzet Marie; Poujade Pierre; Saint-Blancat Charles; Vergè Paul; Dubord François; Delpèch François.

Deux femmes en font partie : Marie-Antoinette Peyrouzet et Françoise Béziat déjà présente à la mairie depuis le début de cette année 1945.

La première est née en 1904 mais est décédée en 1980. C'est donc son fils et sa nièce qui ont fait appel à leurs souvenirs. Madame Peyrouzet était une personne pleine de bon sens, douce, dévouée, toujours prête à rendre service. Durant la guerre, elle a accueilli des réfugiés dans sa maison et a hébergé des résistants. Son mari appartenait à un groupe de résistants : "Le Front National" proche des communistes. Elle a été présentée par "l'Union des Femmes Françaises" aux élections municipales.

Françoise Béziat vit toujours et est bien connue des Blagnacais qui ont souvent fréquenté sa pharmacie boulevard Firmin Pons. Elle est née le 25 décembre 1908 et s'est mariée avec Jean Béziat, riche propriétaire de Pibrac et maire de cette commune. C'est une femme intelligente, forte de caractère, disant ce qu'elle pense avec franchise. Selon son témoignage, durant la guerre 39-45, elle a refusé de faire partie de la milice et par de nombreux petits actes (comme Madame Peyrouzet) elle a, elle aussi, fait de la résistance (son mari en faisait sur une plus grande échelle). En voici quelques exemples parmi tous ceux qu'elle nous a donnés : obligée par les réquisitions d'héberger des Allemands, elle leur a donné une chambre sous les toits et peu confortable, aussi ils ne sont restés qu'une nuit; elle a soigné et nourri de nombreuses personnes; bien souvent, elle n'a pas hésité à fermer sa pharmacie pour transporter un malade à l'hôpital etc... Arrêtée par les Allemands, peu avant la Libération, elle a été sauvée par un heureux hasard : un Strasbourgeois à qui elle avait rendu service et qui parlait allemand, a su plaider sa cause. Aux élections municipales de 1945, elle s'est présentée sans étiquette politique et le 4 juillet de la même année, elle est élue au scrutin secret adjoint au maire.

Madame Peyrouzet et Madame Béziat sont présentes dans toutes les commissions du Conseil municipal, sauf dans celle des finances. Toutes les deux s'occupent des réceptions données en l'honneur des prisonniers et des

déportés et surtout des secours à apporter aux familles les plus démunies. Elles créent la cantine scolaire et la gèrent bénévolement. Madame Béziat offre une cuisinière et la vaisselle. Madame Peyrouzet prépare quotidiennement les repas (aidée par Madame Danel) et à l'occasion des goûters de fin d'année scolaire organisés par la Caisse des Ecoles, elle confectionne un nombre impressionnant de madeleines (sa nièce Madame Viale s'en souvient encore!)

Pendant toute la durée de leur mandat, ces deux femmes accompliront leur tâche avec compétence, efficacité et dévouement.

- LES ELECTIONS DU 21 OCTOBRE 1945

En avril, les femmes ont voté sur un plan local. En ce mois d'octobre, elles deviennent "citoyennes à part entière" en votant sur un plan national.

Le Comité français de la libération nationale stipule dans l'article premier de l'Ordonnance du 21 avril 1944, portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération : "Le peuple français décidera souverainement de ses futures institutions. A cet effet, une assemblée nationale constituante sera convoquée dès que les circonstances permettront de procéder à des élections régulières, au plus tard dans le délai d'un an après la libération complète du territoire. Elle sera élue au scrutin secret à un seul degré par tous les Français et les Françaises majeurs..."

Ainsi en ce 21 octobre 1945 les Français et les "Françaises" doivent nommer leurs représentants à l'Assemblée nationale, mais en même temps, les électeurs et électrices sont invités à répondre par référendum à deux questions : veulent-ils que l'Assemblée élue soit constituante et donc que soient abrogées les "lois constitutionnelles" de 1875 ? et acceptent-ils l'organisation des pouvoirs publics telle que l'a conçue le gouvernement provisoire de la République française jusqu'à la mise en vigueur de la nouvelle constitution? Sur le plan national le "oui" l'emporte par 96 % des voix pour la première question et par 66 % pour la seconde. En ce qui concerne les élections législatives, les vieilles formations de droite sont "laminées" avec moins de 15 % des voix. Les grands gagnants sont les partis de gauche : MRP, SFIO et surtout le parti communiste qui dépasse les 5 millions de suffrages. Dans cette assemblée 35 femmes sont élues sur 545 membres.

Nous ne connaissons pas les résultats à Blagnac. Les listes d'émargement nous apprennent que le nombre d'inscrits a augmenté par rapport au mois d'avril : 1661 - Est-ce le fait de nouveaux arrivants ou de gens non inscrits en avril ? Difficile de répondre avec certitude ! L'augmentation est d'une vingtaine pour les femmes et d'une quarantaine pour les hommes (en partie des prisonniers peut-être ?). Les électrices qui représentaient les 58 % de la population majeure blagnacaise en avril ne sont plus que 53 %. L'abstention est faible : moins de 16 % contre 24 % en avril. Les femmes ont bien voté : 82,50 % mais ce sont les hommes qui font la différence : 86 % d'entre eux se sont rendus aux urnes (70 % en avril).

Les remarques faites pour les élections municipales concernant les abstentionnistes féminines sont toujours valables, mais un plus grand nombre de femmes n'ont pas suivi leur mari au bureau de vote. La situation professionnelle des femmes est stable. Il faut noter simplement une légère augmentation des ouvrières : elles représentent près de 4 % des électrices.

LES DROITS ET LA REALITE

Depuis que les femmes sont devenues majeures sur le plan civique en 1945, des mesures importantes ont conduit à de réels progrès dans leur émancipation. En 1946, d'après la Constitution les femmes ont les mêmes droits que les hommes. Mais en fait, ce principe va entrer dans la réalité seulement avec l'avènement de la Vème république.

Les droits pour la libération de leur corps (loi Neuwirth en 1967 autorisant la contraception, loi Weil en 1975 autorisant l'interruption volontaire de grossesse) ont été arrachés de haute lutte ("Mouvement de Libération de la Femme", "Ligne du droit des femmes" présidée par Simone de Beauvoir...). Aussi, elles décident de leur vie privée. Elles ont bouleversé la famille. Le modèle unique d'autrefois : avoir des enfants, combler son mari, a volé en éclats. Elles se marient, divorcent, élèvent seules leurs enfants. Mais la publicité présente encore la femme dans le personnage traditionnel de la mère de famille vantant des produits d'entretien ou des appareils ménagers, ou bien elle incarne beauté, séduction, élégance pour faire acheter des sous-vêtements ou des aliments allégés.

Depuis la loi du 13 juillet 1983 interdisant toute discrimination en raison du

sexe dans la vie professionnelle des salariés, les femmes actives sont de plus en plus nombreuses : entre 25 et 44 ans trois femmes sur quatre travaillent et leur mari ne peut plus s'y opposer depuis 1965. Elles exercent tous les métiers. Mais si aucune porte n'est fermée, elles sont une minorité dans les professions dites "masculines". Celles qui ont des postes à responsabilités sont le plus souvent issues d'un milieu social privilégié. Les écarts de salaire se sont réduits, mais existent toujours et surtout les femmes sont plus pénalisées que les hommes par le chômage.

En obtenant le droit de vote, les femmes ont aussi obtenu le droit d'être élues. Mais, bien que leur nombre soit en progression, elles sont sous représentées dans la vie politique française (6 % seulement des députés sont des femmes). Elles sont peu nombreuses à s'engager dans les partis ou dans les syndicats; elles militent plus facilement dans des associations de parents d'élèves et surtout dans des mouvements caritatifs ou humanitaires.

Ainsi, les femmes d'aujourd'hui ne sont pas aidées pour conquérir des emplois, des postes de direction, des sièges d'élus. Les obstacles viennent de l'extérieur bien sûr, mais aussi de l'intérieur d'elles-mêmes. "Elles veulent tout, mais elles s'en veulent" écrit Jacqueline Rémy dans "l'Express" (janvier 1994). Leur spécificité féminine déterminée biologiquement, les images et les fonctions sociales dévolues aux femmes sont enracinées profondément en elles et selon la démographe Catherine Gokalp - Villeneuve "on a l'impression que les mentalités profondes n'ont pas toujours suivi les changements. Les femmes étudient plus longtemps que les hommes, mais sont moins carriéristes. Elles sont taraboussées par une vieille culpabilité à l'égard des enfants".

A Blagnac, comme partout en France, la femme a encore bien des victoires à remporter.

Suzanne BERET
(Février 1995)

Je remercie les parents et amis des Blagnacaises citées ainsi que Messieurs J. Peyrat et R. Caussat qui m'ont fourni les renseignements sur Suzanne LACORE.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives municipales de Blagnac
 - Délibérations du Conseil municipal
 - Listes électorales de 1945
 - Journal Officiel de la République Française(22/4/44)
 - Archives municipales de Toulouse
 - "La Dépêche" du 19 mars 1919
 - L'Office universitaire de recherche socialiste (l'O.U.R.S) auquel Monsieur Jean Peyrat s'est adressé
 - Bulletin municipal de la ville de Toulouse (octobre 1936)
 - "Les années-mémoire": 1919 ouvrage collectif, Paris - Ed. Larousse et Bayard Presse, 1987
 - "Le Courrier de l'UNESCO" mars 1975 et août-septembre 1975
 - "Histoire, magazine" janvier 1980
 - "l'Express" Semaine du 13 au 19 janvier 1994
 - ALBISTUR M. et ARMOGATHE D., "Histoire du féminisme français" - Paris, Ed. des Femmes, 1977
 - BLOSS T. et FRICKEY A., "La femme dans la société française", Paris, Presses Universitaires de France, 1994
 - BODIN L. et TOUCHARD J., "Front Populaire, 1936" Paris, Colin 1961
 - GERHARD L., "Flora Tristan, la révolte d'une paria", Paris - Ed. de l'Atelier, 1994
 - GROULT B., "Pauline Roland", Paris, Laffond, 1991
 - PLANCHE F. "La vie ardente et intrépide de Louise Michel", Paris, Presses de la S.L.I.M., 1946
- (1) Peut-être d'autres femmes de Blagnac ont joué un rôle comme elle. Tous les renseignements seront les bienvenus
- (2) Une cassette vidéo a été réalisée par le Cerravhis à l'occasion du cinquantenaire de la Libération de Blagnac. Elle est disponible à la Maison de l'Histoire.

Dans l'article publié dans le numéro 8, "Les Blagnacais, Vichy et l'occupation allemande", j'évoquais les cérémonies qui se sont déroulées le 17 septembre dernier pour commémorer la libération de notre commune.

A cette occasion une équipe de techniciens du CERRAVHIS a fixé sur une cassette audiovisuelle les moments les plus importants de cette journée, recueillant de nombreux et significatifs témoignages qui sont autant d'illustrations de mon article, le complétant avec bonheur. Les lecteurs de notre revue, et les autres, en prendront connaissance avec beaucoup de satisfaction.

D'autres témoignages méritent d'être recueillis, ainsi celui de la famille de Monsieur Pelissier, malheureusement décédé, qui révoqué de ses fonctions dans la police n'abandonna pas pour autant la lutte pour la libération afin de transmettre aux forces françaises libres et alliées, tous les renseignements qu'il pouvait recueillir.

J. WEIDKNET